

Exercice 2023

Rapport annuel

Sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable



Agence de la Chesnaye



Usine de Sainte-Néomaye



Agence de Rabalot

SOMMAIRE

A) Table des matières	
B) Présentation du Syndicat des Eaux du SERTAD	3
1) Les différents services	3
2) Le territoire desservi	5
3) Les représentants	6
4) CCSPL	7
5) Estimation de la population desservie	7
6) Le nombre de compteurs	8
7) Le SERTAD en quelques dates	9
8) Actions réalisées en 2023	10
9) Et pour l'avenir	10
10) Les marchés publics et consultations	11
C) Qualité de l'eau	12
1) Les caractéristiques de l'eau Brute	12
2) Les caractéristiques de l'eau Traitée	18
2.1. Suivi sanitaire interne de l'eau traitée	18
2.2. Contrôle Sanitaire de l'eau traitée	21
D) Bassins Versants – qualité eau brute	23
1) Programme Re-sources	24
E) Production d'eau	29
1) D'où provient l'eau	29
2) Comment rendons-nous l'eau potable ?	31
F) La Distribution	39
1) Répartition de la distribution du réseau Production	39
2) Indicateurs techniques de la distribution	42
3) Branchements en plomb	43
4) Services à l'usagers	43
5) Indice de connaissance et de gestion patrimonial du réseau	44
G) Eléments financiers	45
1) Tarifs	45
2) Autres indicateurs financiers	48
2.1. Service Production	48
2.2. Service distribution	48
H) Renseignements pratiques sur le Syndicat	50
1) Informations générales	50
2) Informations pour les abonnés	51
I) ANNEXES	52

B) Présentation du Syndicat des Eaux du SERTAD

Le syndicat du **SERTAD, Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres**, est géré au niveau intercommunal et communal. C'est un syndicat mixte fermé à la carte.

Il a été créé par arrêté préfectoral en mai 1995, et il avait pour vocation initiale la production d'eau potable et sa distribution jusqu'aux installations des collectivités adhérentes et des adhérents. Cela a commencé en 2000/2001 par les travaux de construction de l'usine de traitement d'eau potable et des réseaux de transport en gros.

En 2001, création du service "Production" avec l'embauche des premiers agents.

En 2004, création du service « Qualité Eau Brute ».

En 2006, le SERTAD a créé un service « distribution de l'eau potable » jusqu'aux installations de l'abonné ; en 2007, un laboratoire permettant de réaliser l'autocontrôle pour les collectivités adhérentes et en 2009, un service « maintenance », aussi à la disposition des collectivités adhérentes.

Au 1^{er} janvier 2015, le SERTAD a intégré le Syndicat des Eaux du Lambon qui a été créé par arrêté préfectoral le 18 mai 1935 et qui a également pour vocation la distribution d'eau potable jusqu'aux installations des abonnés des collectivités adhérentes qui représentent dix communes.

Au 1^{er} janvier 2016, le SERTAD a intégré le Syndicat des Eaux de la Mothe Saint-Héray, qui représente quatre communes : La Mothe Saint-Héray, Exoudun, Salles, Avon.

Au 1^{er} janvier 2023, le SERTAD a intégré la commune de Saint Vincent la Châtre.

1) Les différents services

- Le service **Administratif**, composé de dix salariés.
- Le service « **Qualité de l'Eau Brute** » gérant la protection des points de prélèvements (le Bassin Versant) composé de quatre salariées, une ingénieure de la FPT, et trois techniciens une en CDI et deux en CDD.
- Le service « **Production** », situé à l'usine de la Corbelière sur la commune de Sainte-Néomaye, il est composé de cinq salariés et d'un apprenti.
- Le service « **Distribution** » qui comprend vingt-trois titulaires, et quatre releveurs employés lors de la relève des compteurs entre mars et mai et entre septembre et novembre, situé à Rabalot, commune de Melle et à la Chesnaye, commune de Sainte-Néomaye. Le responsable du service est commun aux deux sites.
- Le service « **Maintenance** » est chargé de la mise en place de la télégestion et de la maintenance électrotechnique du réseau. Il est composé de cinq agents.

2) Le territoire desservi

Lors de sa création, le SERTAD comportait onze collectivités pour un total de quarante communes. Le Syndicat des Eaux du Lambon se composait de dix communes. En 2023, ce sont **treize collectivités** qui forment le SERTAD réparties de la façon suivante :

- Un syndicat : Syndicat 4B,
- Une communauté d'Agglomération : CAN (CA Niortais),
- Une communauté de communes : CCHVS (CC du Haut Val de Sèvre),
- Neuf communes : AIGONDIGNE, BEAUSSAIS-VITRE, CELLES/BELLE, EXOUDUN, FRESSINES, LA MOTHE SAINT-HERAY, MELLE, PRAILLES-LA COUARDE, SAINT VINCENT LA CHATRE,
- Une régie d'eau potable Haut Val de Sèvre.

Le Conseil Syndical est composé de 29 délégués répartis comme suit :

- CAN : 8 Délégués,
- CCHVS : 6 délégués,
- Mellois : 12 délégués,
- Syndicat 4B : 1 délégué,
- Régie eau potable Haut Val de Sèvre : 2 délégués.

Si une communauté de communes n'a pas la compétence "eau", le nombre de délégués est réparti sur ces communes membres ; c'est le cas pour la communauté de communes "Mellois en Poitou".

Si la commune possède moins de 1 500 compteurs, elle est représentée par un délégué, au-delà par deux.



3) Les représentants

Un Syndicat

Syndicat 4B

M. LECOINTE Alain
M. BERNARD Eric

Neuf communes, une communauté d'agglomération et une communauté de communes

Commune d'AIGONDIGNE

MME ROUXEL Patricia
M. TROCHON Patrick
M. COUSSET Alain
M. DOBIOT Philippe

Commune de BEAUSSAIS- VITRE

M. SIMON jean-Manuel
Mme BERNY-SOUCHARD

Commune de CELLES SUR BELLE

M. BRETONNIER Pascal
M. RAMBAUD Fabrice
M. BROUSSARD Raphaël
M. LABARRE Eric

Commune d'EXOUDUN

M. RODRIGUES Guillaume
M. BORDIER Jean-Pierre

Commune de FRESSINES

M. HOARAU Jean-Bernard
M. DUPEU Laurent

Commune de la MOTHE ST HERAY

M. EMERIT Christian
Mme BAPTISTE Sylvie

Commune de MELLE

Mme GICQUIAUD Floriane
M. PUTEAUX Sylvain
M. TEXIER Jérôme
M. LOGETTE Kévin

Commune de PRAILLES LA COUARDE

M. CACLIN Philippe
M. JOFFRIT Christophe

Commune de SAINT VINCENT LA CHÂTRE

M. TRICHET Jacques
M. INGRAND Emmanuel

Régie eau potable Haut Val de Sèvre

M. CHANTREAU Michel
M. AUZURET Patrice

Communauté d'Agglomération du Niort

MME BUARD Véronique
M. CLERJEAU Pascal
M. DIGET Jean-Pierre
M. DOUBLEAU Pascal
Mme LUSSIEZ Sonia
M. MARTINS Elmano
M. MOINARD Philippe
Mme UGUEN Nelly

Communauté de Communes Du Haut Val de Sèvre

M. RENOUX Jean François
M. JOLLIT Daniel
M. LARGEAUD Roger
Mme MISSIOUX Marie-Pierre
M. PERGET Daniel
M. SABOURIN Jean-Marie

Communauté d'Agglomération du Niort

M. GABILLY Alain
M. JACQUES Cyril
M. LAIDET Philippe
Mme LEGER Corinne
M. MAGRO Nicolas
Mme RICHECOEUR Claire
M. SIMMONET Florent
Mme VAUZELLE Emmanuelle

Communauté de Communes Du Haut Val de Sèvre

Mme BRIAUD Valérie
M. BOURGET Frédéric
M. GRELET Jérôme
M. MARCUSSEAU Régis
M. PETTEX SORGUE Rémi
M. RIDOIRE Christian
M. TOURET Yoann

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération de Niort et la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre ont pris la compétence eau potable. Elles ont décidé de déléguer cette compétence au SERTAD sur les communes historiquement membres du SERTAD sans modifier la représentation.

4) CCSPL

Le Syndicat des Eaux du SERTAD n'a pas de CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

La gestion du service est directe, l'ensemble des tâches administratives et techniques est assuré en régie.

5) Estimation de la population desservie

➤ Production

Le syndicat a un rayonnement très important pour la production d'eau potable sur le département. En effet il dessert plus de 60 000 habitants.

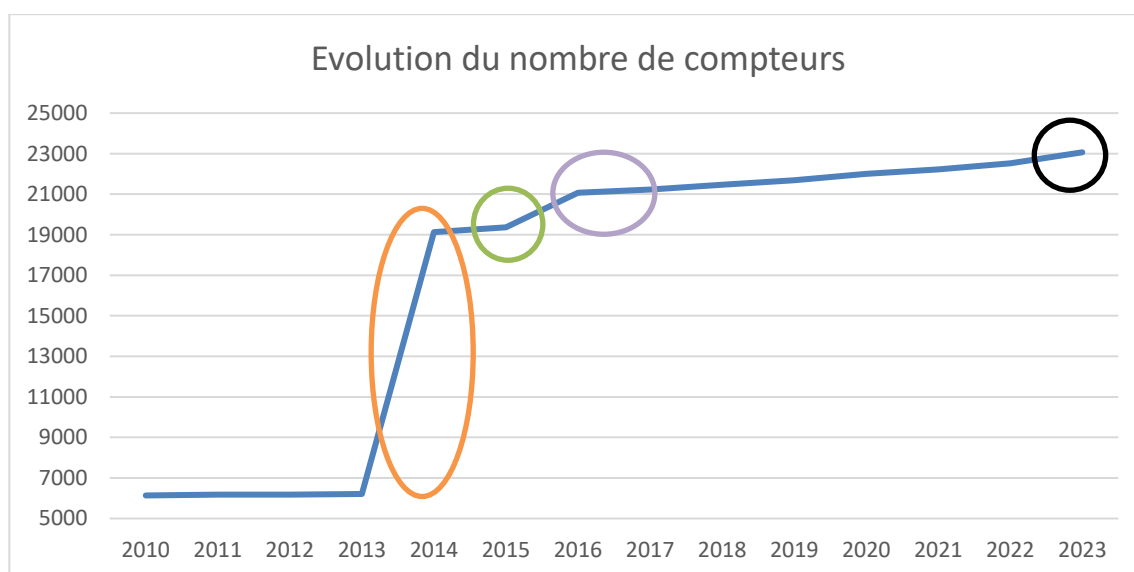
➤ Distribution

Est considéré comme un abonné desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle peut être raccordée.

Le Syndicat des Eaux du SERTAD dessert, en distribution, 46 470 habitants en 2023.
Source : INSEE

6) Le nombre de compteurs

Communes	Nombre total de compteurs		
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Variation
Beaussais - Vitré	480	482	+0.42%
Avon	11	11	0%
Exoudun	359	358	0%
Salles	186	187	+0.54%
Bougon	111	111	0%
Melle	2833	2850	+0.53%
Pamproux	1027	1031	+1.46%
Prailles-La Couarde	475	477	+0.42%
Soudan	242	241	-0.41%
Celles sur Belle	1761	1768	+0.40%
Aigondigné	2271	2286	+0.66%
Chauray	3504	3552	+1.37%
François	461	459	-0.43%
Fressines	754	761	+0.93%
La Crèche	3166	3205	+1.23%
Prahecq	1147	1159	+1.05%
St Martin de B.	337	338	+0.30%
Sainte-Néomaye	613	633	+3.26%
Vouillé	1701	1720	+1.12%
La Mothe St Héray	998	999	0%
Saint Vincent la Châtre	-	350	0%
Romans (adhérente de la régie des eaux de la C.C. HVDS)	80	80	0%
TOTAL	22 517	23 058	+2.40%



Sur le graphique on peut distinguer quatre pics qui correspondent aux intégrations :

- 1^{er} janvier 2014 : Intégration de la commune de Celles sur Belle,
- 1^{er} janvier 2015 : Intégration du Syndicat des Eaux du Lambon,
- 1^{er} janvier 2016 : Intégration des communes de la Mothe Saint-Héray, Exoudun et Salles,
- 1^{er} janvier 2023 : Intégration de la commune de Saint Vincent la Châtre

7) Le SERTAD en quelques dates

- | | | |
|--------------------|---|---|
| 1935 | → | Création du Syndicat des Eaux du Lambon entre les communes de Fressines, Chavagné et Sainte Néomaye. Le siège est installé à Fressines, |
| 1951 | → | Adhésion du Syndicat du Lambon au Syndicat de la Corbelière (construction usine), |
| Mai 1995 | → | Création du Syndicat des eaux du SERTAD, |
| Janvier 2000 | → | Début de la construction de l'usine, |
| Juillet -Août 2001 | → | Embauche du personnel (un technicien responsable de l'usine et deux électromécaniciens) pour la mise en route de l'usine, |
| 29 novembre 2001 | → | Production et distribution des premiers m ³ d'eau, |
| Mars 2002 | → | Connexion au réseau de toutes les collectivités adhérentes, |
| En 2006 | → | Organisation du SERTAD en 5 services <ul style="list-style-type: none"> - Service « Qualité Eau Brute » - Service « Production » - Service « Distribution » - Service « Aide technique – Maintenance » - Service « Analyses ». |
| 1er juillet 2006 | → | Intégration du Syndicat d'eau de la « Roche-Fontegrive », |
| 1er janvier 2007 | → | Intégration d'une partie de la distribution d'eau potable de la Régie des Eaux du SIEDS, |
| Septembre 2008 | → | Installation dans la nouvelle agence de Saint Martin lès Melle au lieu-dit « Rabalot », |
| 2013 | → | Début de l'application de l'arrêté de Sécurité Sanitaire des Eaux destinées à la consommation humaine (SéSanE) par le développement du suivi sanitaire à l'ensemble des installations du SERTAD (ressources, usine, stations, réservoirs, réseaux et abonnés), |
| En 2015 | → | Intégration de l'ensemble du personnel technique du syndicat des eaux du Lambon au SERTAD, |
| En 2019 | → | Adhésion à la SPL de la Touche Poupard, |

8) Actions réalisées en 2023

➤ Production

- Travaux d'extension de la filière CAG par la mise en place de 2 filtres supplémentaires,
- Sécurisation de l'intervention des agents au niveau des saturateurs de chaux par la mise en place d'une passerelle autour des ouvrages,
- Mise en place de l'extension de la vidéo surveillance de l'usine suite aux conclusions de l'inspection de novembre 2022,
- Différents travaux de sécurisation des personnes et des ouvrages, suite aux conclusions de l'inspection de novembre 2022,
- Remplacement de l'exutoire de la conduite d'évacuation des eaux vers la rivière en aval des usines,
- Fin de l'équipement de plusieurs regards de livraison avec des remontées d'informations vers l'usine (Négressauve, Salles, ...),
- Suite du projet de pilote de production et de distribution d'électricité à partir de la pression d'eau sur un site alimentant un réservoir d'eau potable.

➤ Distribution

- Mise en place de la Cybersécurité sur les sites de la Chesnaye et Rabalot,
- Travaux d'interconnexion entre le SERTAD et le SECO par prolongement de la conduite DN350, à partir de la rue Vaucanson (CHAURAY) jusqu'au bourg de CHAURAY
- Renouvellement du réseau et des branchements :
 - 1- Fenioux commune de la Crèche
 - 2- Verrines sous Celles commune de Celles sur Belle
 - 3- Saint Léger de la Martinière commune de Melle
 - 4- Rue du Pont Saint Hilaire commune de Melle
 - 5- Bois Roger, commune de Saint Vincent la Châtre
- Renouvellement réseau et branchement CVM
 - 1- Grand'Ry commune d'Aigondigné
 - 2- Fief Briand, commune d'Aigondigné
 - 3- La Lande commune d'Exoudun
 - 4- La Culée et l'Etortière commune de Soudan

9) Et pour l'avenir

➤ Production

- A) Remise à niveau de la centrifugeuse,
- B) Changement des débitmètres ENDRESS+HAUSER eau brute, eau traitée de l'usine et eau brute du barrage,
- C) Pose de débitmètres ABB sur différents points du réseau de production,
- D) Pied Bourgueil : installation du démonstrateur HYDROFORCE,
- E) Remplacement bac lait de chaux local réactif,
- F) Nouvel aménagement à la cheminée d'équilibre et à la Couarde,
- G) Renforcement de la communication LS entre l'usine et le barrage,

- H) Aménagement et sécurisation du laboratoire (hotte aspirante, armoire de stockage des produits dangereux, aération laboratoire,...),
- I) Etude sur l'injection de Lait de chaux en remplacement de l'Eau de chaux,
- J) Etude de faisabilité d'une centrale UV, en sortie des filtres à charbon.

➤ Distribution

- Renouvellement du réseau et des branchements :
 - Route de Niort commune de PRAHECQ,
 - Route départementale n°950 à MELLE,
 - Rue de la Vallée commune de CHAURAY,
 - Route de Chauray commune de FRANCOIS,
 - L'Houmaye/Bimard commune de VOUILLE,
 - Route de Buffevent commune de la CRECHE,
 - Rue de la Ruelle commune de SAINT MARTIN DE BERNEGOUE,
 - Chantecaille commune de la CRECHE,
 - Place du marché commune de MELLE,
 - Le Bouchet commune de PRAILLES LA COUARDE,
 - Châteauneuf commune de BEAUSSAIS-VITRE,
 - La Rousselière commune de MELLE,
 - La Mouline commune de CELLES SUR BELLE,
 - Saint Martin commune de PAMPROUX,
 -
- Renouvellement réseau et branchement CVM, commune de MELLE,
- Agrandissement et modification de la station de Chavagné, commune de la CRECHE, pour garantir le secours au SECO (Changement des pompes et ballons, création et programmation d'une nouvelle armoire électrique).

10) Les marchés publics et consultations

Distribution :

- Travaux de renouvellement canalisations CVM Lot 2 Fief Briant Aigondigné : 107 157.20 € HT
- Travaux de renouvellement canalisations CVM Lot 1 Grand'Ry Aigondigné : 55 396.56 € HT
- Exoudun La Lande CVM Lot 3 : 167 781.85 € HT
- La Crèche Fenioux Lot 1 : 118 741.11 € HT
- Travaux renouvellement canalisations Melle Lot 4 : 69 200.32 € HT
- Travaux renouvellement canalisations et branchements Bois Roger Saint Vincent la Châtre : 151 782.10 € HT
- Soudan, Culée et Etortière CVM lot 4 : 176 093.28 € HT
- Travaux de renouvellement canalisations lot 3 Melle : 249 252.30 € HT
- Travaux de renouvellement canalisations lot 2 Verrines : 241 215.03 € HT

C) Qualité de l'eau

1) Les caractéristiques de l'eau Brute

A – Barrage de La Touche Poupard

L'eau brute du barrage de la Touche Poupard est faiblement minéralisée en raison de la nature granitique des sols. Sa teneur en fer et en manganèse est forte, ce qui s'explique par la présence de ces métaux dans les sols granitiques. Sa teneur en nitrates est faible, en moyenne 11,88 mg/l.

Les eaux brutes sont régulièrement analysées par la SPL des Eaux de la Touche Poupard mais également par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire (20 analyses en 2023).

De plus des analyses d'autocontrôle sont effectuées tous les jours à l'usine pour optimiser le dosage des produits de traitement.

Certains paramètres sont suivis par des analyseurs en continu et d'autres par le personnel d'exploitation.

Le SERTAD effectue également une analyse microbiologique chaque semaine.

Enfin, certains types d'analyses différentes sont sous-traitées au laboratoire IANESCO de POITIERS dans le cadre de l'application de l'arrêté SéSanE de décembre 2012, à savoir :

- Les pesticides, les salmonelles, les hydrocarbures, le Sodium, le Nickel et l'Azote : une fois par mois,
- Les Cyanobactéries : toutes les semaines de juillet à octobre,
- Les Giardia et Cryptosporidium (parasites) : 4 fois par an.

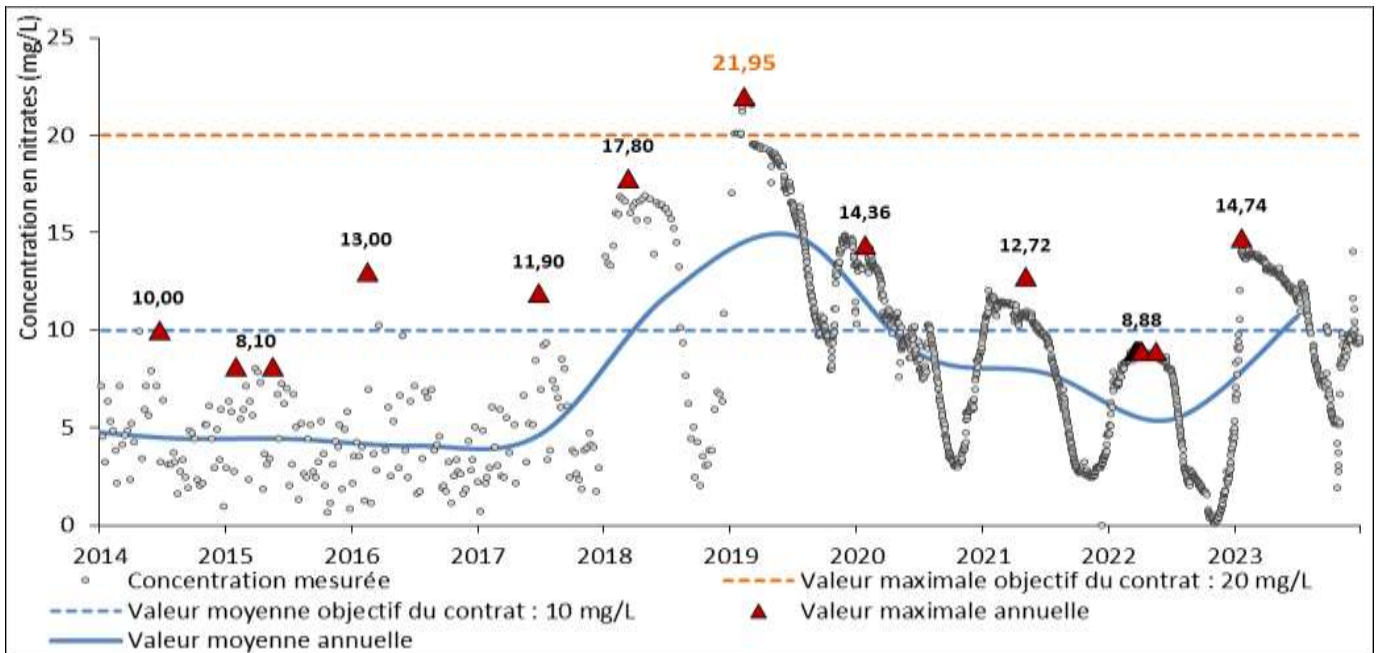
Les deux courbes suivantes montrent l'évolution du paramètre « Nitrates » sur l'eau du barrage :

- La première relate cette évolution depuis 2014 avec l'indication des teneurs maximales annuelles,
- La courbe est spécifique au suivi 2023 sur ce paramètre.

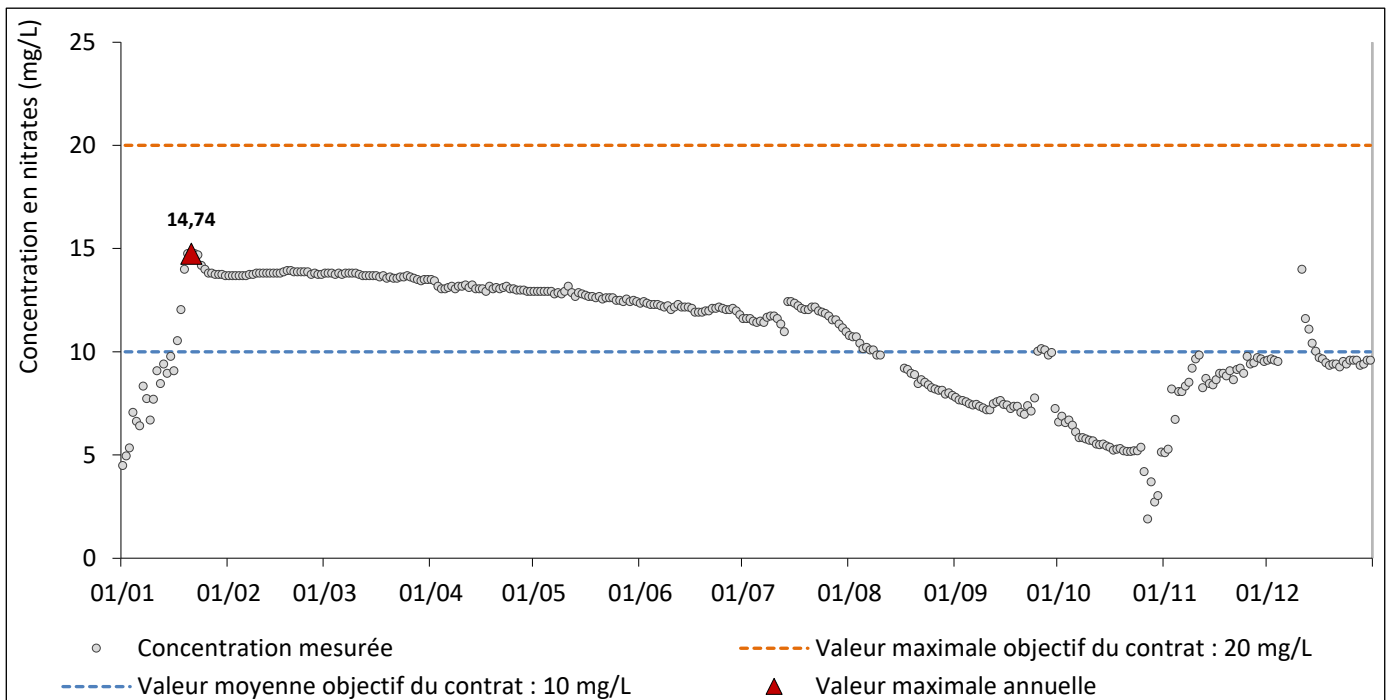
Des teneurs moyennes plus élevées en entrée du plan d'eau peuvent contribuer à l'enrichissement du milieu et au risque d'eutrophisation, donc au développement des cyanobactéries.

Pour suivre ce risque, les teneurs en phosphore sont également surveillées. La moyenne est de 0,034 mg/L en 2023 et le P90, 0,05 mg/L. L'objectif est que ce paramètre ne dépasse pas les 0,10 mg/l.

Concentrations moyennes mensuelles et maximales annuelles en nitrates au captage

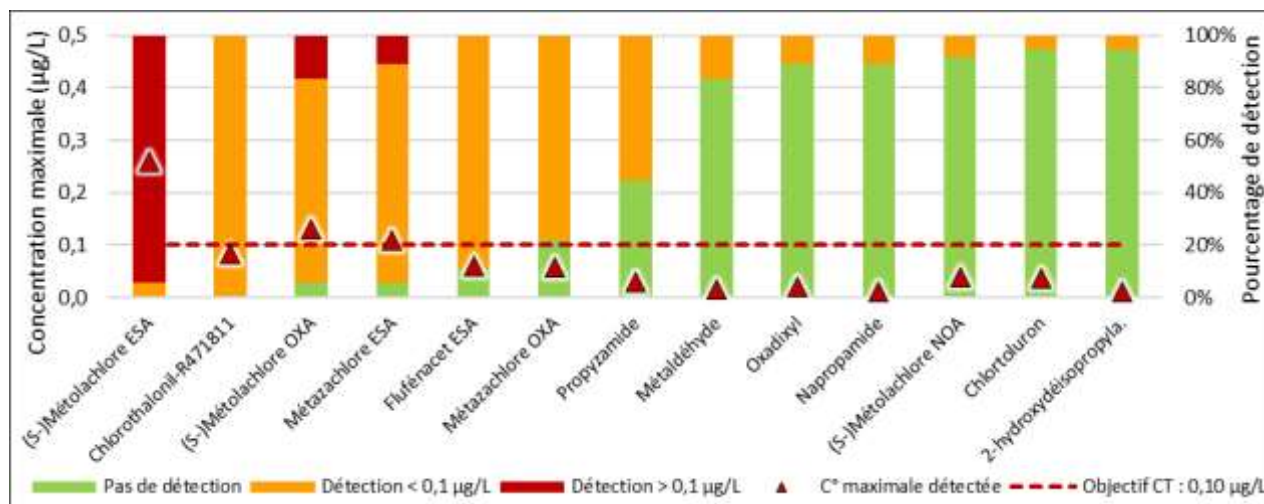


Evolution des teneurs en nitrates au captage en 2023



En 2023, après la période de pluies de début d'année, la tendance générale a été une diminution progressive de la teneur en Nitrates, pour avoisiner les **5,00 mg/l** en octobre. Ensuite, avec la reprise des pluies automnales, la concentration a remonté pour se stabiliser autour des **10,00 mg/l**.

Des molécules de produits phytosanitaires sont régulièrement retrouvées au captage et cela pose problème. Ainsi, en 2023, 13 molécules ont été détectées sur près de 300 molécules recherchées lors des 18 prélèvements réalisés. Les molécules détectées le plus couramment sont des herbicides ou leurs métabolites de dégradation, mais on retrouve également des molluscicides et des fongicides ou leur métabolite. 3 molécules ont été détectées à des concentrations supérieures à 0.10 µg/l et notamment le métabolite ESA du S-Métolachlore qui dépasse quasi systématiquement cette valeur et atteint la concentration maximale par molécule de 0.260 µg/l.



Pourcentage de détection et concentration maximale des molécules détectées en 2023

B – Forage de La Roche Ruffin

Le tableau ci-après résume la qualité de l'eau brute prélevée dans le captage de la Roche Ruffin.

PARAMETRES	Unités	NBRE	Moyenne	MINI	MAX
Température	°C	12,00	15,32	13,60	20,80
Ph	Unité pH	12,00	7,57	7,26	7,76
Turbidité	NTU	12,00	1,62	0,50	3,56
Conductivité	µS/cm	12,00	464	373	492
TH total	°F	12,00	20,35	19,40	22,60
TH Ca	°F	12,00	12,25	11,20	13,20
T.A.C	°F	12,00	18,53	18,00	19,60
Nitrates (NO ₃)	mg/l	12,00	0,43	0,00	1,14
Micro-organismes revivifiables à 36 °C	/ ml	13,00	3,62	0,00	9,00
Micro-organismes revivifiables à 22 °C	/ ml	13,00	1,92	0,00	7,00
Bactéries coliformes à 37°C	/ 100 ml	13,00	0,00	0,00	0,00
Bactéries coliformes à 44°C	/ 100 ml	13,00	0,00	0,00	0,00
Entérocoques à 37°C	/ 100 ml	13,00	0,00	0,00	0,00
COT	mg/l	10,00	1,02	0,00	1,85
Nitrites	mg/l	12,00	0,01	0,00	0,02
Ammoniac	mg/l	12,00	0,00	0,00	0,00
Fer	mg/l	11,00	0,19	0,10	0,38
Manganèse	mg/l	11,00	0,02	0,00	0,03
Baryum	mg/l	12,00	0,00	0,00	0,03
Fluorures	mg/l	12,00	0,42	0,00	1,00
Aluminium	mg/l	12,00	2,28	2,06	2,54

L'eau est moyennement dure et légèrement turbide. La concentration moyenne en fer explique probablement la présence de turbidité.

Elle présente des concentrations en fluor au-dessus de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaines (1,50 mg/l). Pour remédier à cela, il a été précisé dans l'arrêté préfectoral du 24/08/2004, déclarant d'utilité publique le prélèvement d'eau sur le captage de la "Roche Ruffin Infratoarcien", que cette ressource doit être mélangée avec celle de l'usine de production du SERTAD à raison de 1/3 du forage pour 2/3 du SERTAD.

On note l'absence de nitrate et de produit de traitement des cultures.

C- Captage de Chancelée

Le tableau ci-dessous résume la qualité de l'eau brute prélevée dans le captage de la Chancelée.

PARAMETRES	Unités	NBRE	Moyenne	MINI	MAX
Température	°C	11,00	14,83	10,60	17,30
Ph	Unité pH	12,00	7,18	6,97	7,67
Turbidité	NTU	12,00	0,37	0,09	0,66
Conductivité	µS/cm	12,00	676	645	732
TH total	°F	12,00	31,55	30,80	32,20
TH Ca	°F	12,00	27,52	26,00	28,80
T.A.C	°F	12,00	28,13	27,20	30,00
Nitrates (NO ₃)	mg/l	12,00	34,67	32,00	36,80
Micro-organismes revifiables à 36 °C	/ ml	11,00	14,45	0,00	68,00
Micro-organismes revifiables à 22 °C	/ ml	11,00	4,73	0,00	16,00
Bactéries coliformes à 37°C	/ 100 ml	11,00	0,09	0,00	1,00
Bactéries coliformes à 44°C	/ 100 ml	11,00	0,00	0,00	0,00
Entérocoques à 37°C	/ 100 ml	11,00	0,00	0,00	0,00
COT	mg/l	11,00	0,46	0,23	0,80
Nitrites	mg/l	12,00	0,01	0,01	0,02
Ammoniac	mg/l	12,00	0,00	0,00	0,00
Fer	mg/l	12,00	0,02	0,00	0,03
Manganèse	mg/l	10,00	0,17	0,03	0,27
Aluminium	mg/l	12,00	0,00	0,00	0,03
Baryum	mg/l	12,00	0,33	0,00	1,00
Fluorures	mg/l	12,00	0,41	0,00	2,39

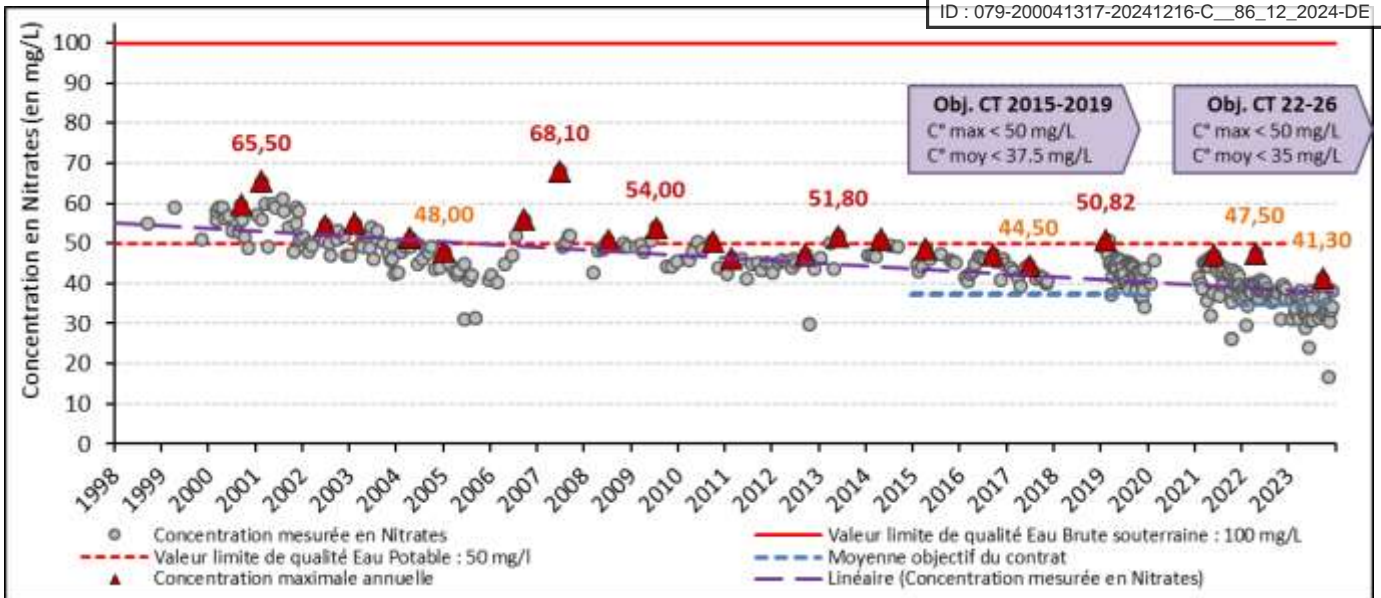
L'eau est considérée comme dure, et légèrement turbide.

Le suivi de la qualité de l'eau brute s'est nettement accru ces dernières années. La qualité de l'eau du captage de la Chancelée est dégradée par les teneurs en nitrates et des détections de produits phytosanitaires.

Les « nitrates »

La norme eau brute pour une ressource souterraine est de 100 mg/l.

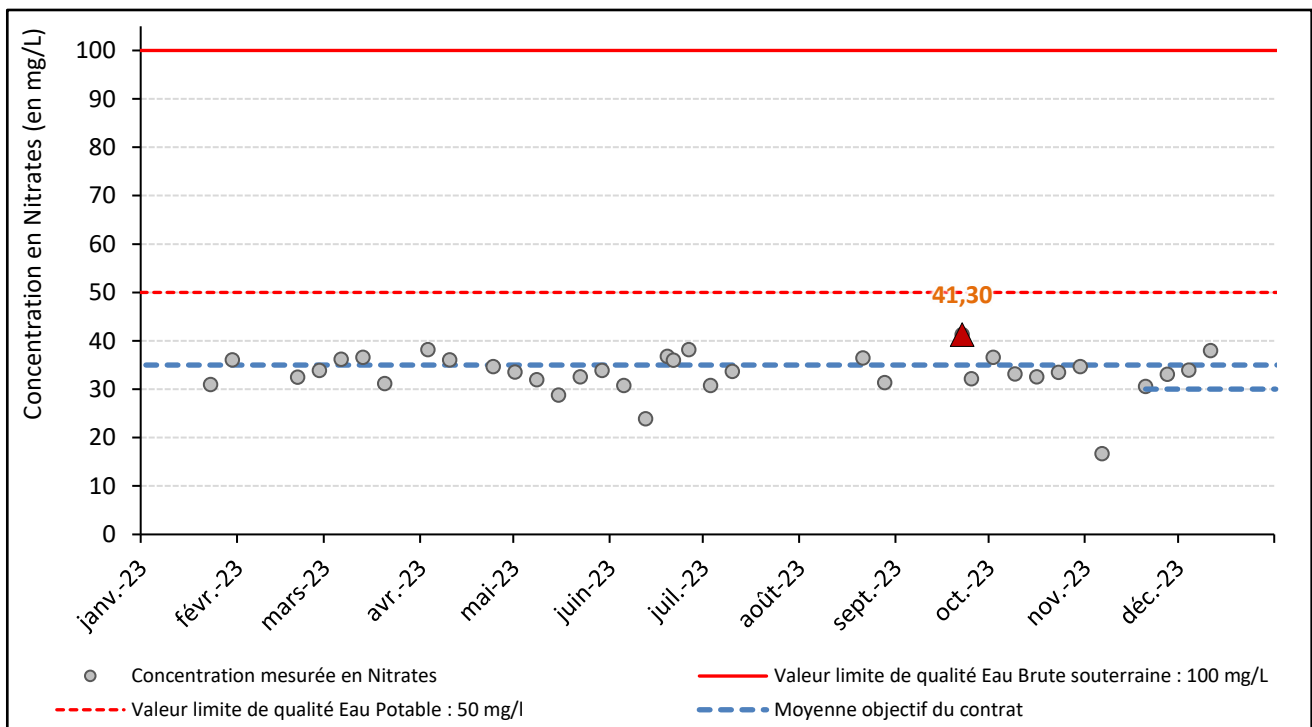
Depuis plusieurs années (cf. courbe depuis 1998), on observe une légère tendance à la diminution des concentrations.



Evolution des concentrations en nitrates depuis 1998

En 2023, les teneurs moyennes mesurées (33,39 mg/l) sont en-dessous de l'objectif fixé au contrat (35 mg/l) et les mesures ont été stables toutes l'année.

Evolution des teneurs en nitrates au captage en 2023



De plus un mélange, avec l'eau en provenance de l'usine du SERTAD, permet la distribution d'une eau qui respecte en permanence les normes eau potable.

Les produits phytosanitaires

En 2023, il y a eu 6 analyses phytosanitaires, 5 molécules ont été détectées :

Molécules	Précisions	Détection	C° max
Chlorothalonil R471811	Métabolite du Chlorothalonil (Fongicide) molécule interdite depuis 2020	3 / 3	0.400 µg/L
(S-) Métolachlore ESA	Métabolite du (S-) Métolachlore (Herbicide)	4 / 5	0.099 µg/L
Dimétachlore CGA	Métabolite du Diméthachlore (Herbicide)	2 / 4	0.026 µg/L
Glyphosate	Herbicide	1 / 5	0.087 µg/L
Alachlore ESA	Métabolite de l'Alachlore (Herbicide) molécule interdite depuis 2008	3 / 5	0.032 µg/L

Liste des molécules phytosanitaires détectées en 2023

Le Chlorothalonil R471811 a été ajouté au suivi à partir de septembre 2023 et a été détecté lors des 3 analyses effectuées à une concentration supérieure à 0.10 µg/L. Aucune autre molécule n'a dépassé l'objectif du contrat concernant les molécules phytosanitaires.

D- Forage de Prahecg

Comme pour le captage de la Roche Ruffin, cette source présente des concentrations en fluor au-dessus de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (1,50 mg/l).

Un mélange avec de l'eau provenant d'un autre réservoir permet de respecter les normes de distribution d'eau potable.

PARAMETRES	Unités	NBRE	Moyenne	MINI	MAX
Température	°C	11,00	15,60	14,90	16,30
Ph	Unité pH	12,00	7,22	6,96	7,71
Turbidité	NTU	12,00	0,39	0,13	1,27
Conductivité	µS/cm	12,00	870	798	939
TH total	°F	12,00	36,12	32,00	42,00
TH Ca	°F	12,00	26,60	22,00	34,00
T.A.C	°F	12,00	30,70	22,60	35,00
Nitrates (NO ₃)	mg/l	12,00	2,92	1,16	5,74
Micro-organismes revifiables à 36 °C	/ ml	12,00	15,25	0,00	73,00
Micro-organismes revifiables à 22 °C	/ ml	12,00	18,25	0,00	64,00
Bactéries coliformes à 37°C	/ 100 ml	12,00	0,00	0,00	0,00
Bactéries coliformes à 44°C	/ 100 ml	12,00	0,00	0,00	0,00
Entérocoques à 37°C	/ 100 ml	12,00	0,00	0,00	0,00
COT	mg/l	9,00	0,56	0,00	1,01
Nitrites	mg/l	11,00	0,03	0,01	0,06
Ammoniac	mg/l	11,00	0,00	0,00	0,02
Fer	mg/l	11,00	0,02	0,00	0,08
Manganèse	mg/l	10,00	0,17	0,03	0,30
Aluminium	mg/l	11,00	0,00	0,00	0,00
Baryum	mg/l	12,00	1,75	0,00	8,00
Fluorures	mg/l	14,00	1,67	0,96	2,67
Tétrachloréthylène	µg/l	2,00	0,76	0,64	0,88
Trichloréthylène	µg/l	2,00	0,23	0,19	0,26

2) Les caractéristiques de l'eau Traitée

Le contrôle de la qualité de l'eau traitée est réalisé quotidiennement par le Service Production du SERTAD dans le cadre de son suivi sanitaire, mais également par l'ARS à l'occasion du contrôle sanitaire (21 en 2023 plus 13 cyanobactéries).

Dans le cadre de la campagne 2020-2022, l'ANSES, avec le LHN (laboratoire national de référence), a recherché sur l'ensemble du territoire national quelques 157 pesticides (1/3 de substances actives et 2/3 de métabolites). 89/157 ont été quantifiées au moins une fois en eau brute (EB) et 77/157 en eau traitée (ET).

Se sont démarqués, le métabolite R471811 du chlorothalonil et le métolachlore ESA, car les plus fréquemment quantifiés. Plus particulièrement, le R471811 a été retrouvé dans 60% des eaux brutes et 57% des eaux traitées.

Ce métabolite du chlorothalonil, molécule mère interdite depuis 2020, est classé « pertinent » par l'ANSES et une valeur sanitaire transitoire a été définie à 3,0 µg/l.

Suite à la publication des résultats de la campagne ANSES/LHN en décembre 2022 et au classement en métabolite pertinent avec VST du R471811, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a intégré début juillet 2023 ce métabolite dans le contrôle sanitaire en Nouvelle Aquitaine.

Il en résulte que des teneurs supérieures à 0,10 µg/L (Limite de Qualité) ont été relevées et confirmées pour un certain nombre d'UDI en Deux-Sèvres.

Les Personnes Responsables de la Production et de la Distribution d'Eau (P.R.P.D.E) ont engagé, à la même date, un suivi de la molécule en complément.

Début juin 2023, dans le cadre du suivi sanitaire mensuel, le SERTAD a rajouté ce métabolite sur :

- L'eau Brute du Barrage de la Touche Poupard en amont de l'unité de traitement,
- L'eau Traitée, après la filière de potabilisation,
- L'eau traitée, mélange entre l'eau de l'usine du SERTAD et l'Infra, au niveau des stations de la Roche Ruffin (PAMPROUX) et de Pied Bourgueil (SALLES).

2.1. Suivi sanitaire interne de l'eau traitée

A – l'usine de traitement

La turbidité de l'eau correspond à la transparence d'un liquide.

La norme est actuellement d'une unité NTU. Au travers des 365 analyses, la moyenne était de 0,27 NTU avec une valeur minimale à 0,20 NTU et une valeur maximale à 0,95 NTU.

Pour les nitrates la norme est de 50 mg/l. la moyenne relevée sur les 365 contrôles est de 11,26 mg/l, avec un maximum à 38,80 mg/l mesuré lors de l'une des productions d'eau potable à partir de la Sèvre Niortaise. En effet, plusieurs fois dans l'année, lors de travaux sur le barrage, l'alimentation à partir de celui-ci a été coupé et nous avons basculé sur la rivière.

Les pesticides sont éliminés par les filtres à charbon actif en grains. La norme est de 0,1µg/l.

En 2023, aucune détection de la molécule « Métaldéhydes » n'a été relevée.

Les métabolites de dégradation, notamment de Métolachlore (ESA et OXA), ont été détectés sur l'eau traitée, une valeur a même dépassé la norme des 0,10 µg/l (0,120 pour le métolachlore ESA le 14/03/23). Les travaux d'agrandissement du traitement par les filtres à charbons vont permettre de diminuer ces teneurs. La gestion des lavages, mais également des renouvellements (ou réactivations) du substrat augmentera la qualité du traitement des micropolluants.

Le tableau ci-dessous indique les valeurs du métabolite du Chlorothalonil R471811, en sortie de filière de traitement.

On peut indiquer, que suite à la mise en service des 2 nouveaux filtres à charbon en grain, à partir de novembre 2023, les teneurs en ce métabolite ont diminué de près de la moitié par rapport aux teneurs en Eau Brute.

05/06/23	17/07/23	28/08/23	18/09/23	23/10/23	13/11/23	04/12/23
0,070	0,077	0,100	0,092	0,080	0,037	0,040

B – station de La Roche Ruffin

Le suivi réalisé en sortie des cuves de mélange (Roche Ruffin et Pied Bourgueil) permet de confirmer la bonne dilution de l'eau du captage. La turbidité, mais surtout les "Fluorures" présentent dans l'eau du captage sont ainsi ramenés sous les valeurs de "limites" ou de "référence" pour l'eau distribuée.

Un suivi des hydrocarbures ainsi que des pesticides est également réalisé sur ces deux stations pour également contrôler l'efficacité du mélange.

Le tableau ci-dessous indique les valeurs du métabolite du Chlorothalonil R471811, en sortie des 2 stations après le mélange avec l'eau de l'usine.

On peut voir que le mélange permet d'avoir une teneur qui respecte les 0,10 µg/l, limite de qualité demandée.

Date	17/07/23	28/08/23	13/11/23	04/12/23
Pied bourgueil		0,065		0,041
Roche Ruffin	0,043		0,042	0,042

C- Station de Saint Hilaire

Le suivi réalisé en sortie de la cuve de St Hilaire, permet de voir la dilution entre la source de la "Chancelée" et l'eau arrivant de l'usine du SERTAD. Ce mélange permet de diminuer notamment la dureté, mais également la concentration en nitrates et en pesticides et de les ramener sous les "limites de qualité" pour l'eau traitée.

On passe ainsi de plus de 30°F (forage de la chancelée) de dureté à 20°F (mélange), où on diminue par 2 la teneur en nitrates (20 mg/l de NO₃ dans le mélange).

En 2023, aucun suivi sanitaire n'a été mis en place pour le métabolite R471811 du chlorothalonil sur cette station. Il sera réalisé mensuellement à partir de janvier 2024.

D- Station de Prahecq

La qualité, en sortie de ce réservoir, présente les caractéristiques d'un mélange entre le forage et l'eau provenant de Chavagné (mélange SERTAD et CC HVS). Comme pour la station de la Roche Ruffin, ce mélange permet de diminuer notamment les concentrations en fluorures et la turbidité.

En 2023, aucun suivi n'a été mis en place pour le métabolite R471811 du chlorothalonil sur cette station. Comme à la station de Saint Hilaire, ce contrôle sera réalisé mensuellement à partir de janvier 2024.

E- Les Réservoirs

L'eau, avant d'être distribuée chez les abonnés, transite par un ou plusieurs réservoirs. Sur l'ensemble du territoire du SERTAD. Vingt-huit ouvrages de stockage sont ainsi surveillés.

En 2023, chaque réservoir a été contrôlé au minimum 4 fois (physico-chimie et microbiologie) et toutes les semaines une mesure de la teneur en chlore (libre et total) à la mise en distribution a été effectuée par l'agent préleveur du SERTAD.

Si le préleveur détecte un écart sur le résiduel chlore optimal, il modifie le réglage de la chloration, le notifie dans un document sur place et le signale au service distribution concerné.

Pour 2023, l'évolution du chlore dans ces réservoirs a été correct et assez constant.

F- Les Réseaux de distribution

En 2023, ce sont 165 points de distribution abonnés qui ont été contrôlés entre 2 et 4 fois durant l'année. Ses contrôles (Physico-chimiques et Bactériologiques) sont réalisés par le service "Production" du SERTAD.

Si l'on rajoute également les mises en eaux suite aux travaux, ainsi que les contrôles de particuliers et le suivi de l'eau distribuée au village vacances du Plan d'eau du Lambon, ce sont 529 prélèvements qui ont été réalisés et qui représentent 11 542 paramètres mesurés en 2023.

Sur l'ensemble de ces contrôles, 14 points ont dû être recontrôlés pour une non-conformité exclusivement au niveau « bactériologique ». Les recontrôles ont abouti, à chaque fois, à une levée de la non-conformité.

Enfin, un suivi du chlore est réalisé tout au long de l'année sur ces mêmes 165 points et chaque site a été contrôlé en moyenne 13 fois.

2.2. Contrôle Sanitaire de l'eau traitée

A – l'usine de traitement

Voici le résumé analyses des prélèvements effectués lors du contrôle sanitaire en sortie d'usine de traitement lors de l'année.

Tous les paramètres ne sont pas indiqués, seulement ceux, pour lesquels il y a eu des données.

Les autres paramètres ne sont pas indiqués car leurs présences n'ont pas été détectées lors des mesures.

Paramètres	Limites de Qualité	Nombre d'analyses	Seuil de détection	Moyenne	Valeur Maximale	Valeur Minimale
Température eau (°C)	25	21,00		14,50	19,80	8,60
Chlore libre (mg/l)		21,00		0,98	1,33	0,59
Chlore Total (mg/l)		21,00		1,09	1,43	0,69
Conductivité (µS/cm)	200-1100	12,00		315,92	337,00	286,00
Turbidité (NFU)	1,00	12,00	0,20	0,21	0,28	0,20
Ph à 20°C	>6,50 <9,00	13,00		7,88	8,20	7,00
Dureté totale (°F)		12,00		12,71	17,00	11,00
Fluorure (mg/l)	2	4,00		0,17	0,20	0,12
T.A.C. (°F)		12,00		10,49	12,90	9,30
COT (mg/l)	2,00	12,00		1,63	2,00	0,93
Chlorure (mg/l)	250,00	12,00		25,76	30,00	19,20
Sulfate (mg/l)	250	12,00		9,15	10,20	7,80
Nitrate (mg/l)	50	12,00		12,62	17,20	6,30
Bromates (µg/l)	10	4,00	2,00	1,75	2,00	1,00
Calcium (mg/l)		4,00		41,48	45,20	39,00
Magnésium (mg/l)		4,00		3,35	3,80	2,90
Sodium (mg/l)	200	4,00		10,98	13,00	10,00
Potassium (mg/l)		4,00		3,63	4,20	2,70
Cyanures libres (µg/l)	50	5,00	5,00	13,21	51,00	0,05
Aluminium (µg/l)	200	4,00	10,00	51,40	106,00	26,00
Baryum (µg/l)	700,000	4,00		215,75	245,00	191,00
Chloroforme (µg/l)	100,00	4,00		3,19	4,70	0,77
Bromodichlorométhane (µg/l)	100,00	4,00	3,33	3,98	5,20	2,50
Dibromochlorométhane (µg/l)	100,00	4,00	4,88	5,43	6,20	5,10
Bromoforme (µg/l)	100,00	4,00	1,80	1,65	2,30	1,10
Total THM positifs		4,00	12,15	14,24	17,20	10,67
Métolachlore ESA (µg/l)	0,10	4,00	0,020	0,08	0,12	0,04
Métolachlore OXA (µg/l)	0,90	4,00	0,020	0,03	0,04	0,02
Chlorothalonil R471811 (µg/l)	0,1	4,00	0,020	0,73	0,12	0,036
TOTAL Pesticides	0,50			0,03	0,03	0,03

Pour l'ensemble des paramètres (physico-chimiques, microbiologiques) aucun dépassement n'a été constaté en 2023. En revanche, il y a eu 2 dépassements sur les analyses des pesticides (métolachlore ESA en février 2023 et Chlorothalonil R471811 en juillet 2023).

1 383 points ont été contrôlés. Les résultats sont répartis de la manière suivante :

Analyses	Nombre de paramètres réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
Microbiologie	80	0	100 %
Paramètres physico-chimiques	265	0	100 %
Pesticides, radioactivité, THM	1 038	2	99,80 %
Total	1 383	2	99,86%

B – Les réservoirs de mélange et les points de distribution

Le décret n° 2001-1220 fixe les paramètres à analyser et leur fréquence.

Les prélèvements et les analyses sont effectués par le Laboratoire interdépartemental d'Hygiène "QUALYSE" pour le compte de l'ARS.

Plusieurs paramètres sont analysés répartis en sous familles :

Paramètres de terrains

Caractéristiques organoleptiques

Minéralisation

Oxygène et matières organiques

Oligo-éléments et micropolluants minéraux

Composés organiques volatils et semi-volatils

Hydrocarbures polycycliques aromatiques

Sous-produits de désinfection

Pesticides et produits apparentés

Paramètres microbiologiques

Equilibre Calcocarbonique

Paramètres azotés et phosphorés

Fer et Manganèse

Composés organohalogénés volatils

Chlorobenzènes

Divers micropolluants organiques

Paramètres liés à la radioactivité

L'ensemble des paramètres recherchés est détaillé en annexes.

Chaque année l'ARS élabore des fiches sur la "Qualité de l'eau distribuée" qui présentent pour chaque unité de distribution (UDI) du SERTAD les caractéristiques de l'eau distribuée (origine, protection, qualité, conformité réglementaire...) sur l'année écoulée.

Les fiches de synthèse 2023 sont disponibles sur le site internet du SERTAD.

C – Information sur Le métabolite R471811 du Chlorothalonil

Le 29 avril 2024, suite à une demande de la Direction Générale de la Santé, l'ANSES a classé comme « non pertinent », le métabolite R471811 du chlorothalonil.

Désormais, que la valeur indicative, fixée à 0,90 µg/l, est celle à prendre en compte pour ce métabolite.

Cela signifie que toutes des non-conformités, mesurées par le contrôle sanitaire en 2023 pour ce métabolite sur les UDI du SERTAD, sont annulées.

D) Bassins Versants – qualité eau brute

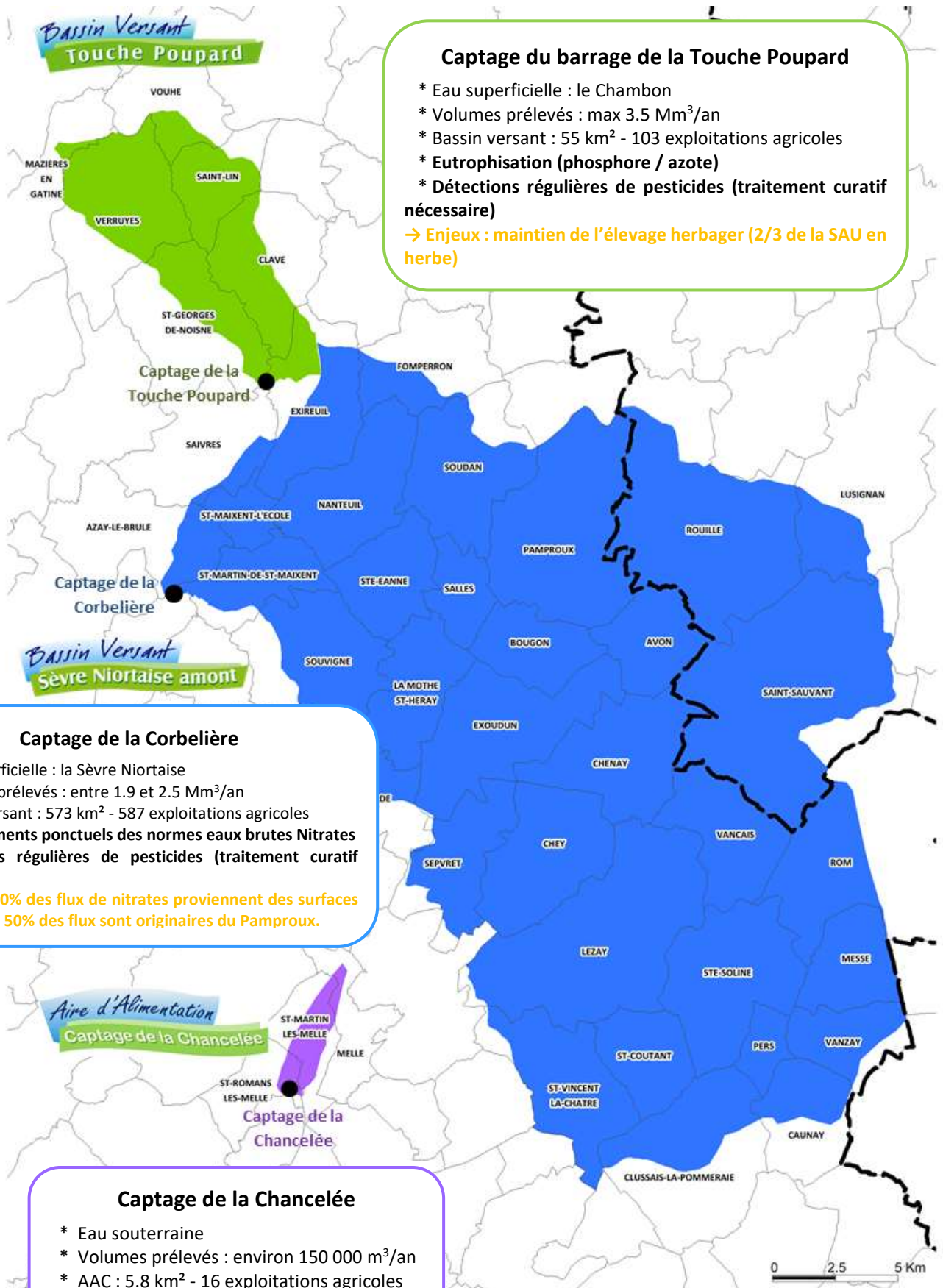
La Cellule Animation Qualité Eau Brute du SERTAD a en charge les démarches pour la qualité de l'eau à l'échelle des aires d'alimentation des captages de la Touche Poupard, de la Corbelière (bassin versant de la Sèvre Niortaise amont – délégation de la Régie des Eaux de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) et de La Chancelée. Cette démarche fait partie du programme régional « Re-Sources » et ces trois captages sont des captages prioritaires Grenelle. De plus, La Corbelière et la Touche Poupard sont stratégiques pour l'alimentation en eau potable du sud Deux-Sèvres.

Toutes les ressources du SERTAD disposent maintenant de périmètres de protection adaptés. Les servitudes ont été mises en œuvre pour ce qui concerne les compétences du Syndicat.

L'indice de protection de la ressource est de 100%.

En 2023 , la Cellule Animation se compose de 4 ETP.

1) Programme Re-sources



Captage du barrage de la Touche Poupard

- * Eau superficielle : le Chambon
- * Volumes prélevés : max 3.5 Mm³/an
- * Bassin versant : 55 km² - 103 exploitations agricoles
- * **Eutrophisation (phosphore / azote)**
- * **Détections régulières de pesticides (traitement curatif nécessaire)**

→ **Enjeu : maintien de l'élevage herbager (2/3 de la SAU en herbe)**

Captage de la Corbelière

- * Eau superficielle : la Sèvre Niortaise
- * Volumes prélevés : entre 1.9 et 2.5 Mm³/an
- * Bassin versant : 573 km² - 587 exploitations agricoles
- * **Dépassements ponctuels des normes eaux brutes Nitrates**
- * **Détections régulières de pesticides (traitement curatif nécessaire)**

→ **Constat : 80% des flux de nitrates proviennent des surfaces en cultures et 50% des flux sont originaires du Pamproux.**

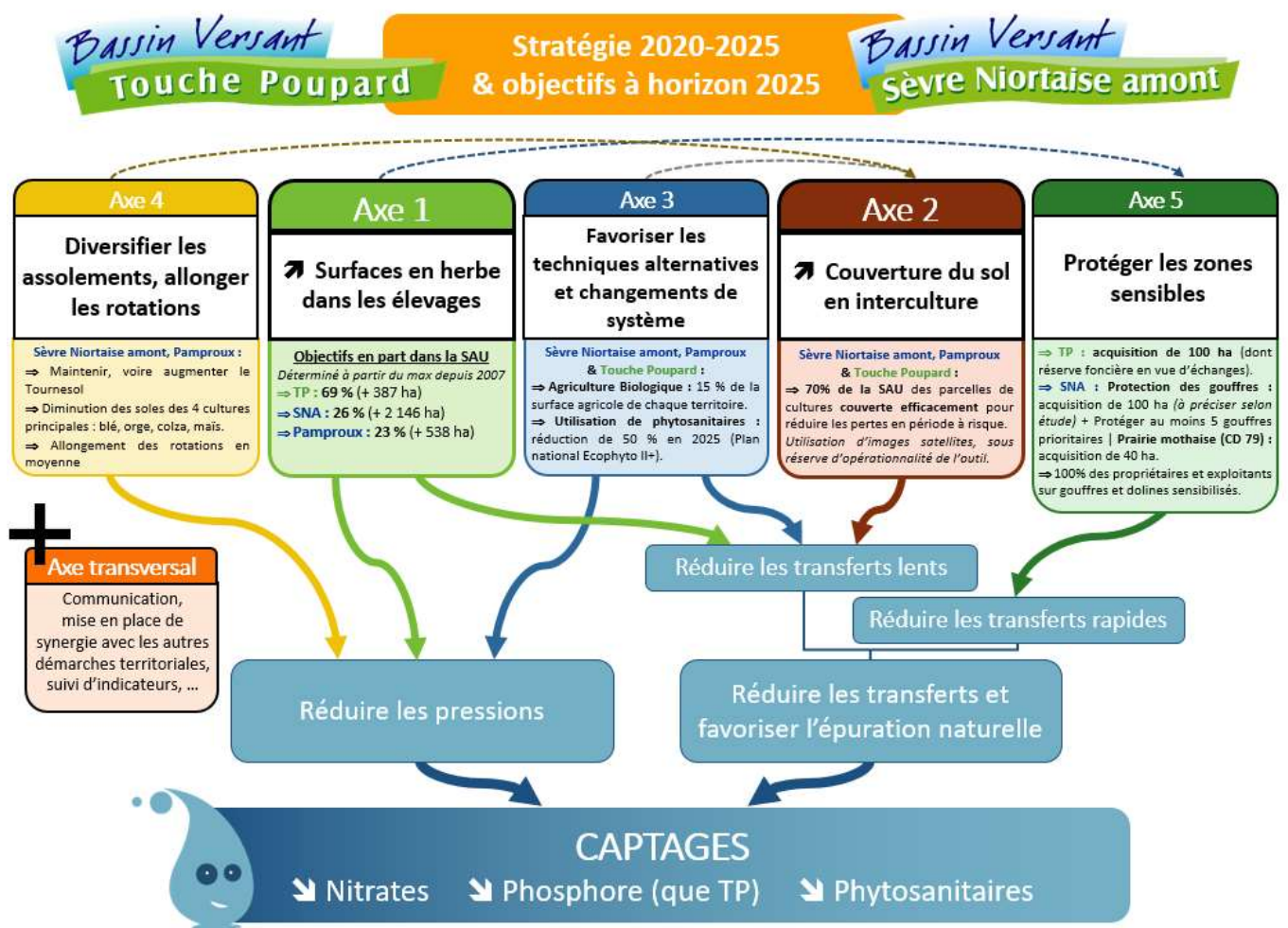
Captage de la Chancelée

- * Eau souterraine
- * Volumes prélevés : environ 150 000 m³/an
- * AAC : 5.8 km² - 16 exploitations agricoles
- * **Concentrations en nitrates élevées, traces de pesticides**

Captages de La Corbelière et de La Touche Poupard

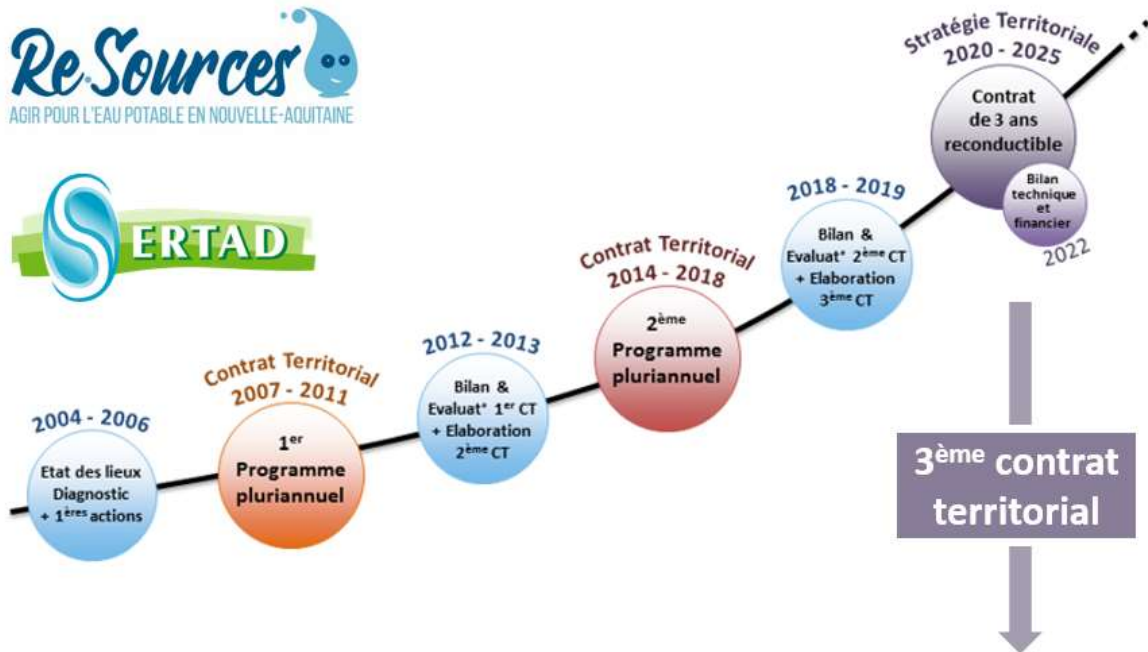
Par de multiples travaux et échanges avec les acteurs du territoire (agriculteurs, élus, OPA, collectivités, etc.) et avec l'accompagnement de la cellule Re-Resources et de l'AELB, a permis d'aboutir à une **stratégie territoriale** partagée qui porte sur :

- Le déploiement de **leviers d'actions innovants**, mieux ciblés ou davantage déployés dans les exploitations ;
- Une approche visant une **meilleure mise en œuvre des changements de pratiques** dans les exploitations ainsi qu'une meilleure diffusion sur le territoire ;
- Une **plus grande synergie** avec les démarches locales et les autres contrats territoriaux pour une approche intégrée de la ressource en eau ;
- La **mobilisation et l'implication** des acteurs du territoire qui sont les auteurs du changement.



Une **feuille de route** et un **programme d'action** sont associés à cette stratégie, l'ensemble forme le 3^{ème} contrat territorial Re-Resources 2020-2022, avec une stratégie à horizon 2025. Le territoire concerné fusionne les deux bassins versants de la Sèvre Niortaise amont et de la Touche Poupard : le « **Contrat territorial Re-Resources 2020-2022 des Aires d'alimentation de Captage du bassin amont de la Sèvre : Touche Poupard et Corbelière** ».

La concertation avec les acteurs du territoire, et particulièrement les organismes professionnels agricoles, a permis de construire des contrats aux objectifs partagés, de même que la mise en œuvre par les différents maîtres d'ouvrage. Le SERTAD reste le porteur global et réalise la coordination générale.



« Contrat territorial des Aires d’Alimentation de Captage du bassin amont de la Sèvre Niortaise : Touche Poupard et Corbelière 2020-2022 »

Les principales actions menées en 2023 (pour plus de détails, se reporter au bilan complet 2023) :

- Journées techniques dans des exploitations ;
- Communication avec les OPA partenaires sur les filières structurées sur le territoire et favorables à la qualité de l’eau, pour promouvoir le développement de cultures à bas niveau d’intrants ;
- Gestion intégrée de la ressource en eau (CTGQ, CTMA, Grand Poitiers, PAT...) ;
- Actions liées à l’optimisation des intercultures (présentation de plateformes expérimentales de couverts, réalisation de pesées MERCI, valorisation collective lors des manifestations des rendez-vous des couverts végétaux) ;
- Protection des gouffres classés prioritaires et sensibilisation à leur protection ;
- Poursuite de l’aménagement foncier ;
- Acquisitions foncières

- Accompagnement individuel d'éleveurs des bassins sur les thématiques de gestion de prairie et du pâturage, d'amélioration de l'autonomie fourragère de l'exploitation, de coût de production ;
- Groupes d'échanges sur les systèmes céréaliers, les couverts végétaux et leur valorisation fourragère ;
- Animation MAEC ;
- Suivi et analyse de la qualité de l'eau ;
- Communication et sensibilisation à la protection de la qualité de l'eau.

Un bilan technique et financier du Contrat 2020-2022 a eu lieu cette année, il a été présenté en COPIL le 28 juin 2023. Des ajustements ont été proposés pour le nouveau Contrat territorial 2023-2025, 2^{ème} acte de la mise en œuvre de la stratégie globale 2020-2025, et ils ont été validés lors d'un COPIL de reprogrammation le 25 novembre.

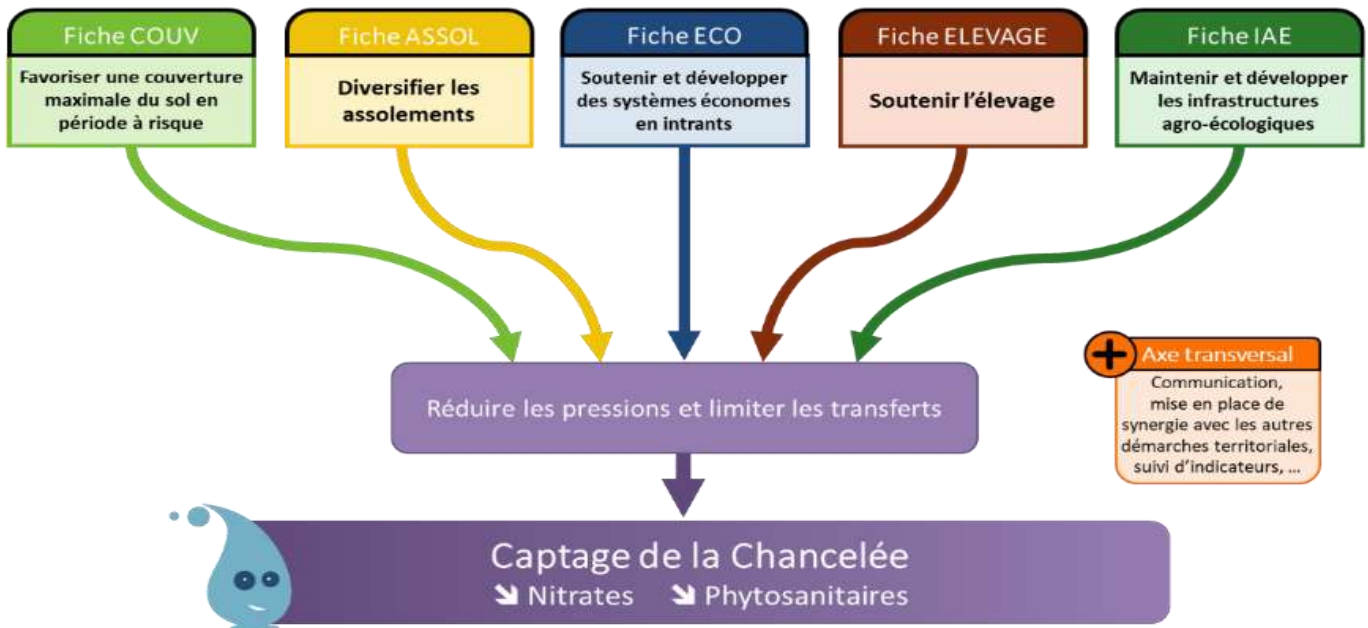
Captage de La Chancelée

Située à St Romans-les-Melle, son aire d'alimentation est 5.5 km².

Un bilan technique et financier complet ainsi qu'une évaluation de ce premier contrat ont été réalisés. En se basant sur ces éléments, une phase de concertation et de reprogrammation d'un nouveau contrat territorial 2022-2026 ont eu lieu. En parallèle la démarche ZPAAC / ZSCE a été initiée par les services de l'Etat, prérequis indispensable pour bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le contrat 2022-2026 a pour stratégie le déploiement des leviers d'actions suivants :





Les principales actions menées en 2023 (pour plus de détails, se reporter au bilan complet 2023) :

- Accompagnements individuels : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ; mise à disposition de matériels agricoles auprès de CUMA ; accompagnement technique du lycée agricole de Melle par BIO Nouvelle-Aquitaine ;
- Journées techniques agricoles : ferme ouverte agroforesterie ; colloque « Grandes cultures : autonomie en azote et non travail du sol en AB » ;
- Communication et sensibilisation : auprès de élèves du lycée agricoles ; mise en œuvre du dispositif Mon Territoire au Fil de l'Eau auprès des scolaires et du grand public ;
- Communication avec les OPA partenaires sur les filières structurées sur le territoire et favorables à la qualité de l'eau, pour promouvoir le développement de cultures à bas niveau d'intrants ;
- Gestion intégrée de la ressource en eau ;
- Acquisitions foncières
- Suivi et analyse de la qualité de l'eau.

Ces Contrats Territoriaux font l'objet de bilans d'activités annuels détaillés.

Les financeurs



E) Production d'eau

1) D'où provient l'eau

➤ L'eau brute

La ressource principale du SERTAD est le barrage de la **Touche Poupard** qui a une capacité de stockage de quinze millions de mètres cube



Les installations de pompage d'eau brute sont en fonctionnement depuis septembre 2000. La ressource est munie de périmètres de protection opérationnels (arrêté préfectoral du 20 décembre 1999).

L'eau est acheminée du barrage jusqu'au pôle de potabilisation par l'intermédiaire d'une conduite en fonte d'un diamètre de soixante centimètres sur 11 km, à un débit variant de 900 à 1600 m³/h.

L'usine a également la possibilité de produire de l'eau potable à partir d'une autre ressource, la **Sèvre Niortaise**.

Trois autres sources sont également utilisées, 'la **Chancelée**' sur la commune de SAINT ROMANS LES MELLE dont l'AAC se situe sur la commune de MELLE, le captage dans l'infra toarcien de 'la **Roche Ruffin**' sur la commune de PAMPROUX et celui de 'la **Fiée des Lois**' sur la commune de Prahecq. L'eau de ces captages est mélangée à celle traitée, qui vient de l'usine, sur les secteurs respectifs du Mellois, de l'ancien Syndicat de Fontegrive et de PRAHECQ.

En 2023, le SERTAD a **prélevé 2 462 727 m³** d'eau brute répartis de la façon suivante :

- Barrage de la Touche Poupard :	2 174 490 m ³
- Sèvre Niortaise :	64 788 m ³
- Captage Infra de la Roche Ruffin :	98 391 m ³
- Captage de la Chancelée :	79 284 m ³
- Captage Infra de la Fiée des Lois :	45 774 m ³

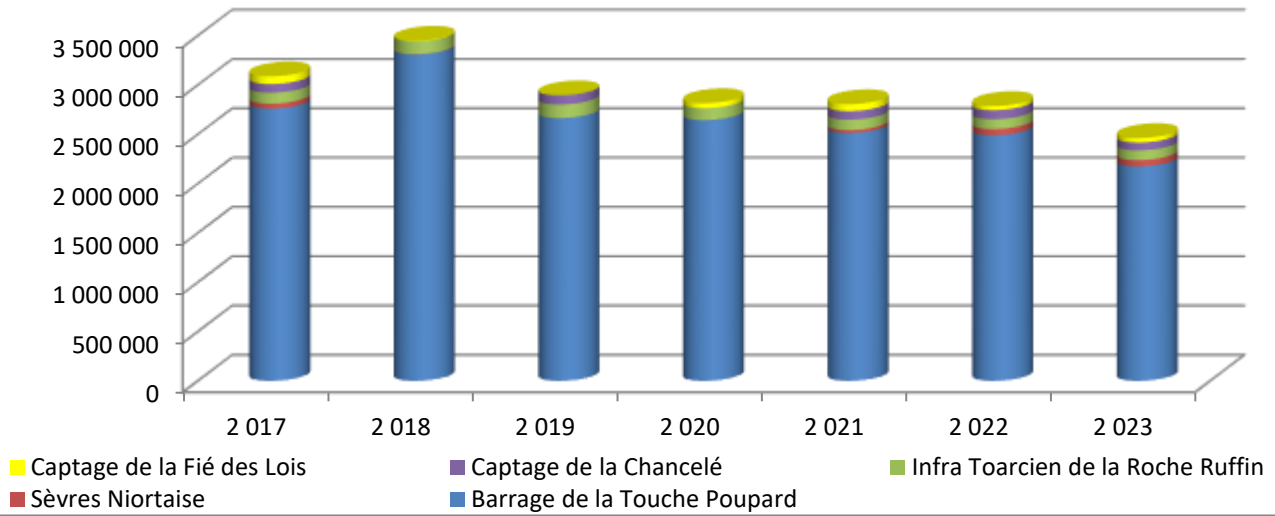
Les eaux souterraines représentent 9,07 % du volume global prélevé.

89,83 % de l'eau brute, soit le prélèvement sur le barrage de la Touche Poupard, sont achetés à la SPL des Eaux de la Touche Poupard qui exploite celui-ci.

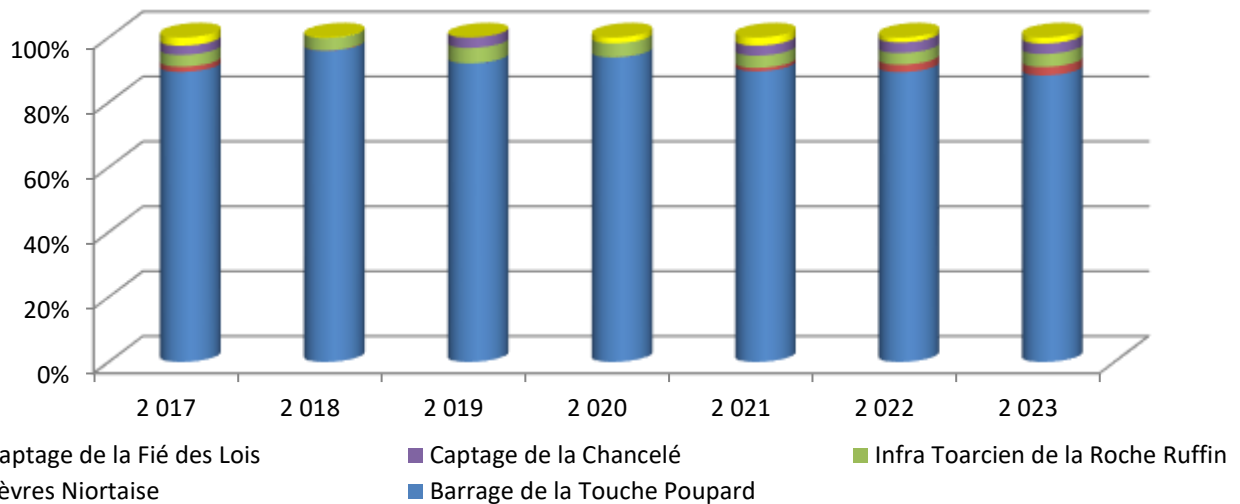
Les 64 788 m³ restants proviennent de la Sèvre Niortaise. Lors d'intervention ou de travaux sur le barrage qui nécessitent l'isolement de celui-ci, la production d'eau potable est basculée sur la rivière.

Les graphiques suivants indiquent l'évolution depuis 2013 des prélèvements d'eau à des fins de potabilisation, ainsi que la proportion de chaque source dans les quantités globales annuelles.

Répartition des prélèvements ressources par volume



Répartition des prélèvements ressources par pourcentage



En ce qui concerne l'alimentation directe de l'usine de production d'eau, le tableau ci-après détaille la répartition entre le prélèvement au barrage et les différentes utilisations qui en sont faites par la suite.

Désignation	Index compteur (en m ³), le		Différence	Total en m ³	Différence en m ³	Rendement en %
	02/01/2023	02/01/2024				
Barrage	51 318 344	53 895 840	2 577 496	2 642 284	11 332	99,57
Pompage Sèvre	497 024	561 812	64 788			
Usine	788 257	3 027 535	2 239 278			
Corbélière	8 657 712	9 001 701	343 989			
EARL L'Alouette	58 637	83 356	24 719			
GAEC les Jardins de Jaunay	139 140	162 106	22 966			

L'eau traitée

L'eau traitée provient très majoritairement des ressources du Syndicat. Néanmoins le SERTAD effectue des achats d'eau auprès des Syndicats voisins. En 2023, cela a représenté 484 776 m³, répartis comme indiqué ci-dessous :

- | | |
|------------------------------|------------------------|
| - Syndicat du CC HVS : | 454 593 m ³ |
| - Syndicat du Centre-Ouest : | 22 488 m ³ |
| - Syndicat de 4B : | 7 695 m ³ |

Parallèlement le SERTAD vend de l'eau traitée « en gros » (361 785 m³) à trois collectivités :

- | | |
|---------------------------------|------------------------|
| • Régie des eaux de la CC HVS : | 192 527 m ³ |
| • Syndicat 4B : | 5 349 m ³ |
| • SEV : | 163 909 m ³ |

2) Comment rendons-nous l'eau potable ?

Sur les ressources souterraines (Roche Ruffin, Chancelée et Prahecq) l'eau ne subit qu'un traitement sommaire de désinfection, après mélange avec l'eau de l'usine du SERTAD, pour assurer une qualité bactériologique tout au long de son transport jusqu'au robinet du consommateur.

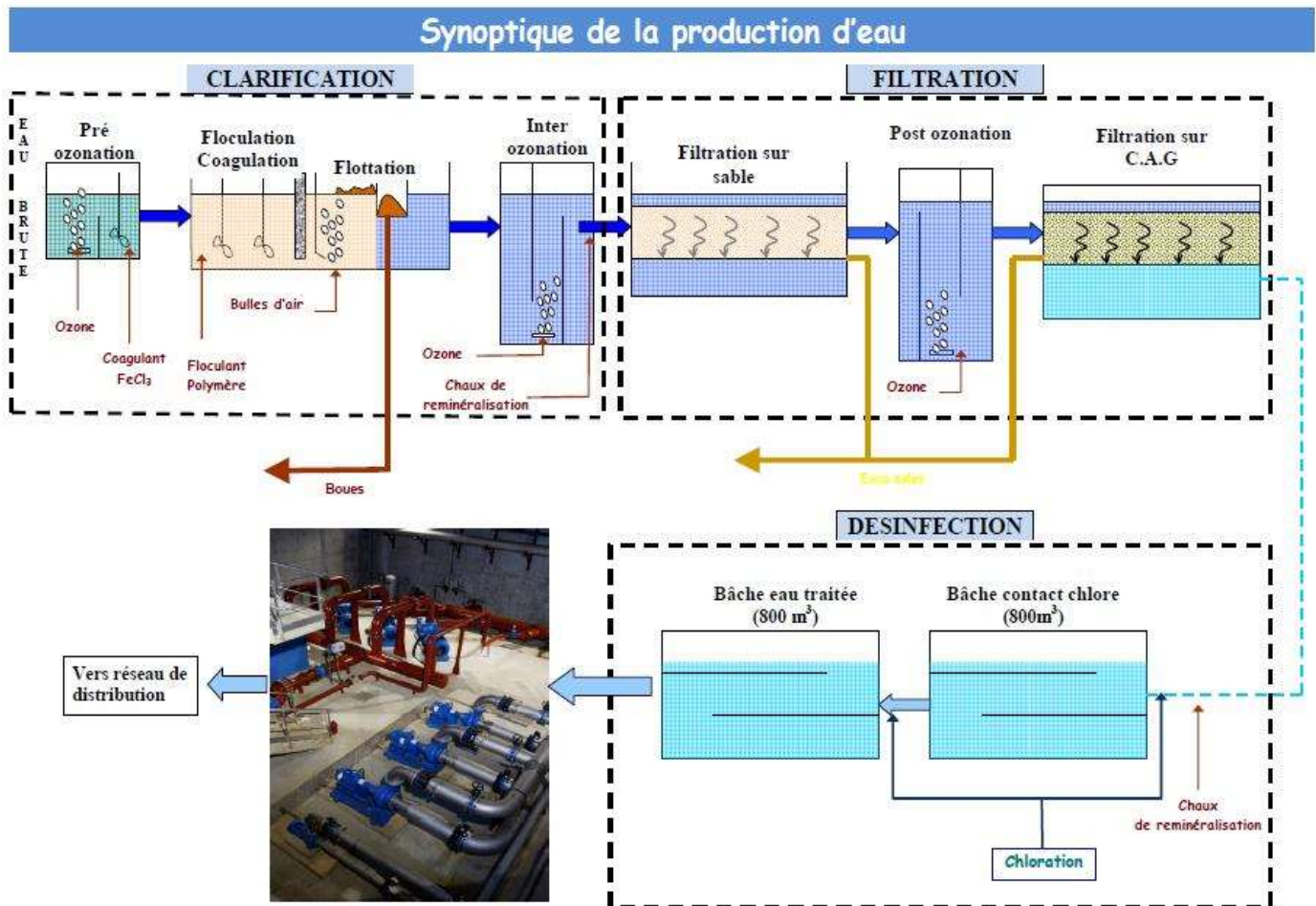
L'usine de traitement constitue la production principale du SERTAD.

Les installations de traitement ont été mises en service à partir de septembre 2001.



Il y a **trois étapes** sur cette filière pour que l'eau soit potable :

- ❖ La clarification,
- ❖ La filtration,
- ❖ La désinfection.



➤ La clarification

Celle-ci consiste à enlever à l'eau brute, les éléments et particules (végétaux, matières organiques) d'un diamètre assez important, avant d'affiner par la suite.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour que l'eau soit dite « clarifiée » :

- Arrivée de l'eau dans une tour de pré ozonation pour un prétraitement des bactéries et matières organiques et minérales (phase d'oxydation),
- Passage dans une tour où, en parallèle à une agitation rapide, est injecté un coagulant qui permet le rapprochement de certaines particules (colloïdales), tout en abaissant le pH de l'eau (phase de coagulation),
- Passage dans une tour où est injecté un polymère de synthèse (liant), qui permet le rapprochement et l'agglomération des particules. Le tout subit une lente agitation qui favorise la création de floccs (masse coagulée de particules). Il s'agit de la phase de floculation,
- L'eau flocculée est mélangée à de l'eau pressurisée (air + eau). Sous l'effet des microbulles, le flocc ainsi allégé remonte en surface pour former un gâteau de boue qui est évacué par raclage mécanique en direction d'un bassin à boues (phase de flottation).

➤ La filtration

Cette étape constitue l'affinage de l'étape précédente par l'élimination d'éléments de plus en plus petits sur différents filtres.

- Reminéralisation de l'eau clarifiée par injection de chaux, afin de remonter le pH entre 7,60 et 8,30 unités. Juste avant, nous injectons du CO₂ pour augmenter l'action de la chaux et améliorer la carbonatation.
- Afin d'enlever les restes de matières organiques et minérales (Mm et fer), l'eau passe au travers un milieu filtrant (épaisseur de 1 mètre), 4 filtres à sables d'une surface de filtration totale de 195 m².
- L'eau, maintenant limpide, passe une dernière fois sur des tours d'ozonation afin d'oxyder les pesticides et autres micropolluants qui pourraient subsister, mais également pour commencer la désinfection (élimination des bactéries).
- Pour éliminer et absorber les micropolluants organiques à l'état de traces (pesticides, hydrocarbures, solvants chlorés...), l'eau passe au travers une couche filtrante de "Charbon actif en grain" d'une épaisseur de 1,40 mètre.
- Une reminéralisation finale de l'eau (ajout de chaux), permet d'atteindre un pH de 8 à 8,30 unités, nécessaire pour le réseau de distribution.

➤ La désinfection

C'est l'étape ultime d'un traitement, qui a pour but d'éliminer la présence éventuelle de germes dans l'eau, à l'usine, ainsi qu'au niveau du réseau.

En effet, il faut maintenir la désinfection tout au long du parcours de l'eau dans les conduites jusqu'à nos points de livraison.

Cette désinfection est réalisée avec de l'hypochlorite de sodium (eau de javel) qui est injecté dans chacune des réserves d'eau traitée.

L'eau est maintenant prête à être acheminée dans les réservoirs des différentes collectivités. En attendant la demande nécessaire, elle est stockée dans la réserve d'eau traitée de 800 m³.

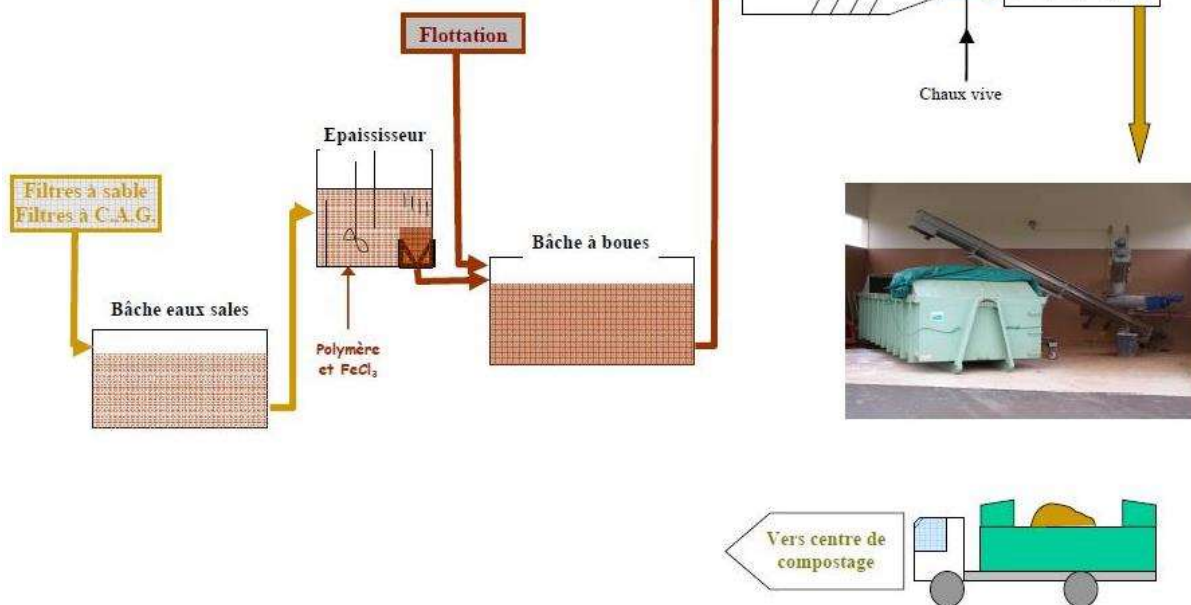
➤ Les boues

Les boues issues des différentes étapes de la potabilisation de l'eau (raclage de la flottation, lavage des filtres) sont récupérées dans une cuve de stockage de 400 m³.

Elles sont reprises pour passer dans une centrifugeuse, puis après une injection de chaux, rejoignent la benne par une vis.

Après traitement, les boues qui étaient constituées de 97% d'eau, n'en contiennent plus que 70 %

Les boues chaulées sont transférées vers un centre de compostage, situé à quelques kilomètres de l'usine (commune d'Augé).



	2019	2020	2021	2022	2023
Volume Eau brute entrée usine (m ³)	2 664 643	2 644 040	2 513 086	2 489 006	2 239 278
Volume des boues traitées (m ³)	4 686	4 039	3 795	3 757	3 228
Poids des boues dans bennes (t)	202,21	279,19	227,68	233,63	216,56
Rapport poids volume (kg/m ³)	43,152	69,124	59,995	62,185	67,088
Rapport poids/volume EB (kg/m ³)	0,076	0,106	0,091	0,094	0,097

Ce sont donc 97 grammes de boue qui sont produits pour chaque mètre cube d'eau traitée et ceci représente environ 216 tonnes transférées en 2023 vers le centre de compostage d'AUGE.

➤ Le rendement hydraulique

Désignation	Index compteur (en m ³), le		Différence	Total en m ³	Différence en m ³	Rendement en %
	02/01/2023	02/01/2024				
Compteur ET départ Usine	22 072 651	24 183 147	2 110 496	2 110 496	128 782	94.25
ET Vendue				2 068 582	41 914	98.01

Le volume global annuel d'eau **produite sur l'usine** est de **2 110 496 m³**. Le **rendement** de l'unité de production est de **94.25 %**.

Les pertes sont dues :

- Aux lavages des filtres (sable et charbon actif en grain),
- Aux purges de certains ouvrages lors du process (Saturateurs, ...),

- A l'évacuation des boues du Flottateur lors de la clarification,
- A la vidange de l'ensemble des ouvrages lors de l'entretien annuel des équipements,
- Au nettoyage des réservoirs de stockage de l'usine,
- A l'utilisation de l'eau pour les tests des d'étanchéité et des épreuves lors des différentes phases de la construction et de la mise en service des nouveaux filtres à charbons en grains.

Le volume d'eau distribuée aux points de vente « en gros » est de **2 068 582 m³**.

Le **rendement** des 80 kilomètres du réseau d'Eau Traitée de la Production est de **98.01 %**.

La différence de 1,99 % entre l'eau qui part de l'usine et celle vendue aux collectivités adhérentes, s'explique par les légères pertes sur les réseaux, celles avant compteurs, les variations au niveau des compteurs, ainsi que les vidanges des réservoirs (la Couarde, La Roche Ruffin, Pied Bourgueil, ...).

➤ Les réactifs utilisés

Les principaux produits de traitement utilisés sur l'usine sont :

- Le Chlorure ferrique ou le Polychlorure d'Aluminium (PAX XL 7A) utilisés comme coagulant pour agglomérer les matières solides en suspension dans l'eau,
- Du polymère qui permet d'améliorer la coagulation,
- Le CO₂ qui contribue également à la reminéralisation,
- La chaux (destinée à la reminéralisation)
- L'hypochlorite de sodium ou « javel » qui permet une désinfection finale de l'eau.

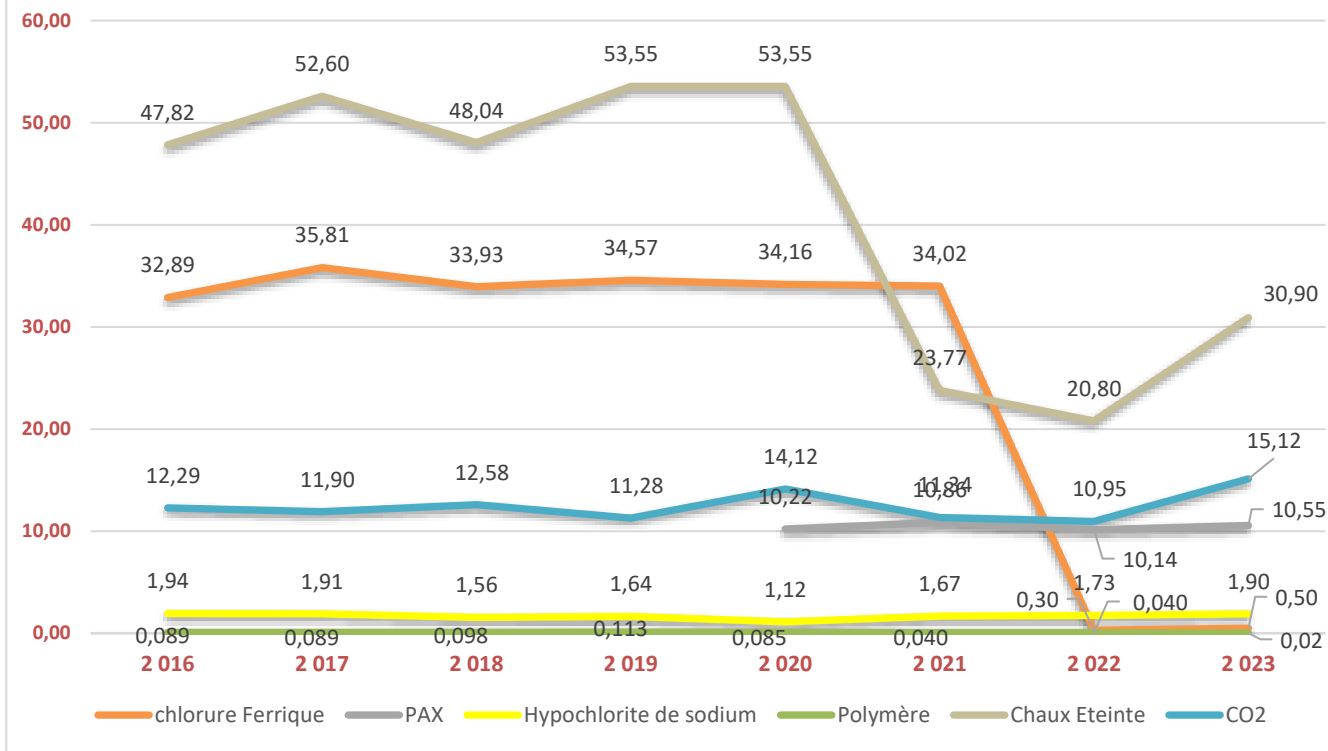
Le graphique ci-après précise l'évolution de la consommation moyenne en produits de traitement qui a été nécessaire pour produire un mètre cube d'eau depuis 2017.

Depuis 2020, on peut indiquer qu'avec le nouveau coagulant à partir d'aluminium, la consommation de chaux éteinte a baissé. En effet, le PAX ne fait diminuer que très légèrement le pH, donc la reminéralisation à réaliser ensuite nécessite moins de chaux.

En 2023, le chlorure ferrique n'a été utilisé qu'une journée, lors de l'arrivée de l'eau brute turbide. Cela a permis également de renouveler le produit dans la cuve de stockage

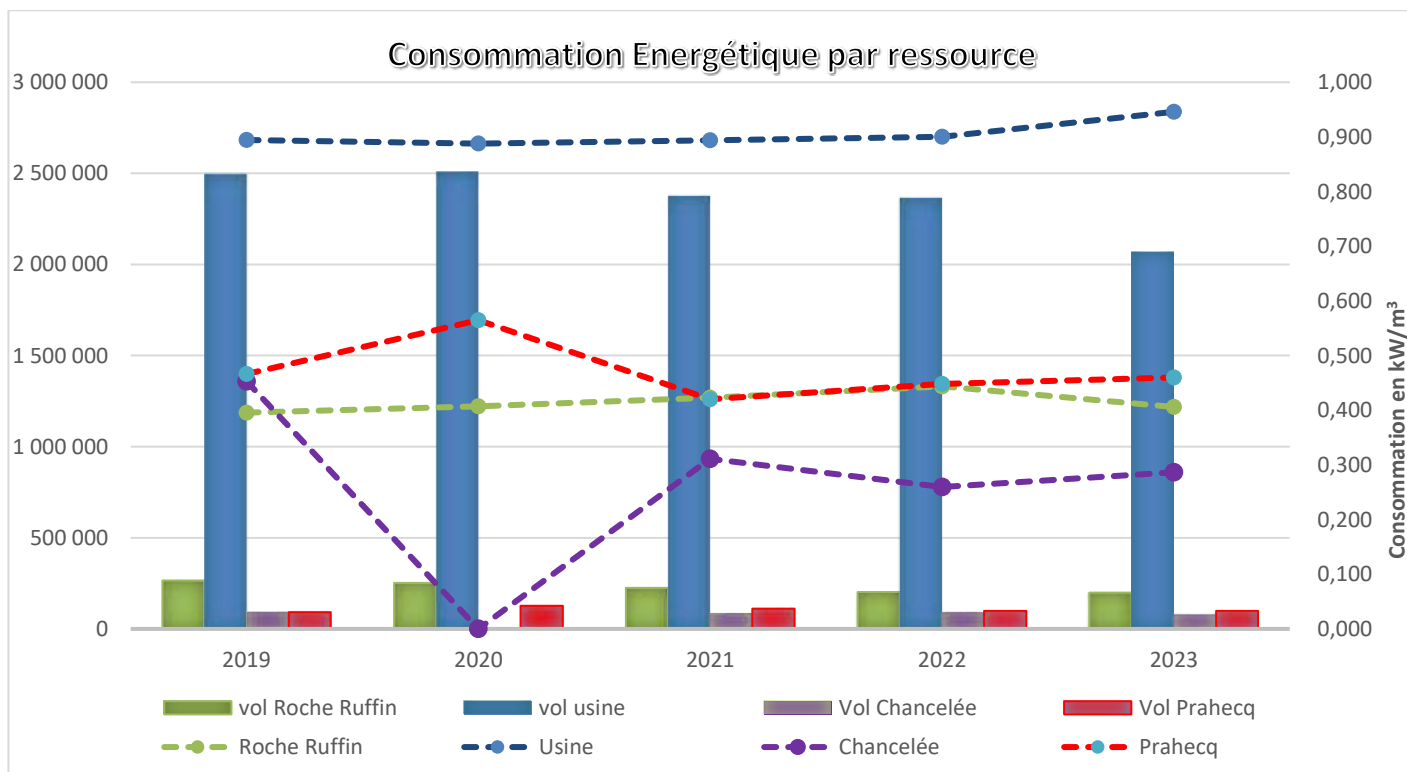


Evolution des consommations de Réactifs (en g/m³)

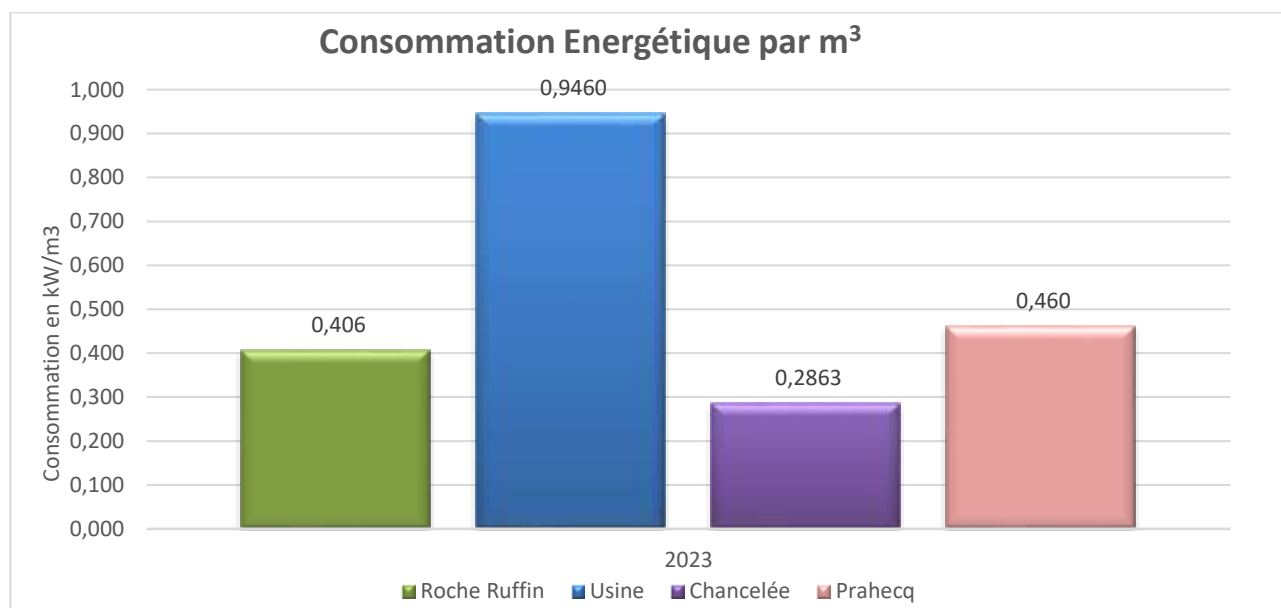
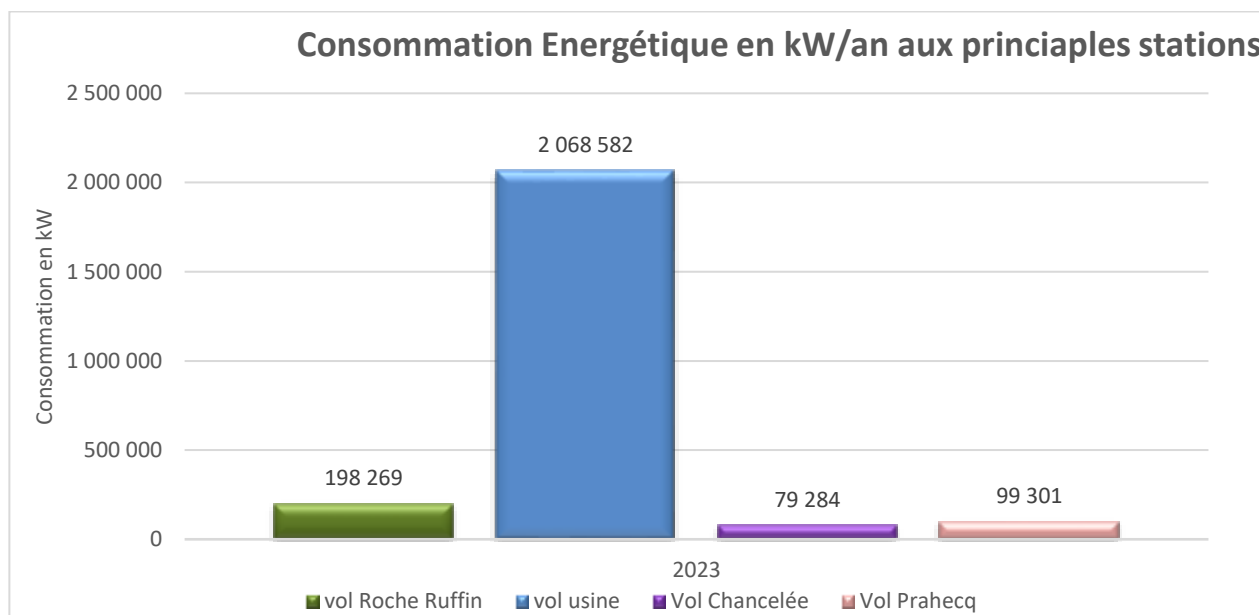


Les consommations énergétiques

Le graphique suivant montre l'évolution de la consommation énergétique sur les 5 dernières années en volume global et ramenée au m³.



Les deux graphiques ci-dessous présentent les consommations énergétiques pour 2023 en volume global par station, puis la quantité au m³.



A – L'usine de traitement

Les consommations énergétiques prises en compte sont celles cumulées de l'usine de traitement et celles de la station d'eau brute située au barrage.

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation électrique annuelle (kW/h)	2 232 192	2 227 670	2 123 707	2 130 186	1 956 859
Volume distribué Eau Traitée (m ³)	2 495 164	2 509 255	2 375 660	2 365 669	2 068 582
Consommation électrique annuelle (kW/m³)	0,8946	0,8878	0,8939	0,9005	0,9460

B – Station de La Roche Ruffin

La consommation énergétique intègre les besoins pour le pompage de l'eau du forage vers les 2 bâches de mélange (Roche Ruffin et Pied Bourgueil) et ceux du pompage de refoulement de l'eau vers le château d'eau de Parendeau et le réseau de PAMPROUX. La consommation énergétique est divisée par le volume global refoulé de la station (mélange eau de forage et eau de l'usine).

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation électrique annuelle (kW/h)	104 849	102 766	95 324	89 867	80 491
Volume Global pompé par la station (m ³)	265 009	252 524	225 488	202 542	130 661
Consommation électrique annuelle (kW/m ³)	0,3956	0,4070	0,4227	0,4437	0,6160

C- Station de Chancelée

La consommation énergétique intègre les besoins pour le pompage de l'eau du forage vers la bache de mélange de Saint Hilaire.

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation électrique annuelle (kW/h)	42 098	51 833	27 008	23 853	22 696
Volume forage Infra pompé (m ³)	92 958	0	86838	91 940	79 284
Consommation électrique annuelle (kW/m ³)	0,4529		0,3110	0,2594	0,2863

D- Station de Prahecq

Le forage de Prahecq n'a pas été peu utilisé 2019 pour cause travaux de remise aux normes de celui-ci. De plus les consommations énergétiques de cette station intègrent les besoins du pompage de refoulement pour la distribution.

Le calcul est réalisé en prenant la consommation globale. Il s'agit donc de la consommation globale de la station de surpression et du forage.

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation électrique annuelle (kW/h)	91 067	127 728	111 652	99 175	99 301
Volume Global pompé par la station (m ³)	195 412	226 143	265 744	221 234	215 954
Consommation électrique annuelle (kW/m ³)	0,466	0,565	0,420	0,448	0,460

F) La Distribution

1) Répartition de la distribution du réseau Production

Un réseau de distribution de 80 km de conduites d'un diamètre de 500 à 100 mm permet la livraison de l'eau traitée aux collectivités adhérentes et aux différents secteurs de distribution du SERTAD. Un stockage intermédiaire de 3 000 m³ est situé à la Couarde.

Pour les points hauts du Syndicat, quatre surpressions permettent l'alimentation (stations de Pied Bourgueil, de la Roche Ruffin, de la Chauvellerie et surpression de Vitré).

A partir de compteurs de vente d'eau en gros une sectorisation est réalisée pour disposer d'une approche des volumes vendus pas secteur. Cette sectorisation s'appuie sur les anciennes collectivités en charge de la distribution.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des consommations de chaque secteur sur les cinq dernières années.

Collectivités	Volumes vendus (en m ³)				
	2019	2020	2021	2022	2023
Services distribution SERTAD					
Secteur LAMBON	1 101 359	1 077 948	1 064 604	1 042 775	940 045
Secteur FONTEGRIVE	314 989	292 927	250 634	238 813	246 477
Secteur THORIGNE	154 047	161 562	157 207	151 547	134 932
Secteur CELLES SUR BELLE	298 262	300 887	304 360	264 769	212 446
Secteur SAINTE BLANDINE	72 117	82 312	81 600	79 152	74 867
Secteur SAINT MARTIN LES MELLE	10 094	11 551	9 557	16 356	12 390
Secteur MELLE	174 708	242 551	174 478	145 041	150 554
Secteur SAINT LEGER LA MARTINIÈRE	46 719	46 729	49 183	52 745	46 546
Secteur SAINT VINCENT LA CHATRE	20 652	38 947	44 026	50 924	52 449
Autres Collectivités					
COM. COM du Haut Val de Sèvre	210 171	188 630	186 051	226 776	192 536
Syndicat 4B	25 080	4 328	10 726	12 013	5 349
TOTAL	2 428 198	2 448 372	2 332 426	2 280 911	2 068 591

Depuis 2019, on constate une baisse moyenne globale de 3,86 % et celle-ci concerne tous les secteurs, excepté la commune de SAINT VINCENT LA CHATRE.

En effet, nous sommes passés d'un complément à la ressource exploitée avant par la commune (La Pinaudière), à la fourniture totale par l'eau de l'usine du SERTAD. La ressource communale présentant des problèmes de qualité, il a fallu passer à 100 % SERTAD.

Le tableau ci-dessous compare les consommations sur chaque secteur entre 2022 et 2023.

Collectivités	Volumes vendus (en m ³)		Evolution
	2022	2023	(En %)
Services distribution SERTAD			
Secteur LAMBON	1 042 775	940 045	-9,85
Secteur FONTEGRIVE	238 813	246 477	3,21
Secteur THORIGNE	151 547	134 932	-10,96
Secteur CELLES SUR BELLE	264 769	212 446	-19,76
Secteur SAINTE BLANDINE	79 152	74 867	-5,41
Secteur SAINT MARTIN LES MELLE	16 356	12 390	-24,25
Secteur MELLE	145 041	150 554	3,80
Secteur SAINT LEGER LA MARTINIERE	52 745	46 546	-11,75
Secteur SAINT VINCENT LA CHATRE	50 924	52 449	2,99
Autres Collectivités			
COM.COM du Haut Val de Sèvre	226 776	192 536	-15,10
Syndicat 4B	12 013	5 349	-55,47
TOTAL	2 280 911	2 068 591	-9,31

Cette diminution des ventes d'eau de 9,31 % est principalement due à deux secteurs.

Le premier sur la commune de CELLES SUR BELLE, avec l'arrêt de l'alimentation de la SOCOPA suite à un incendie en septembre, qui représente environ 50 000 m³.

La seconde diminution importante en volume se trouve sur l'ancien secteur « LAMBON », au niveau de la cuve de Chavagné qui alimente le SEV (syndicat des eaux du Vivier). Avec l'extension de la conduite vers CHAURAY et l'arrêt de la station de surpression pour agrandissement (travaux inscrits au schéma départemental), 100 000 m³ n'ont pas été envoyés vers le SEV en 2023.

Les principaux sites et réseaux de desserte « en gros » du Service Production



2) Indicateurs techniques de la distribution

➤ Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)

Le service distribution gère près de 946 kilomètres de linéaire d'Eau Traitée.
 Les schémas simplifiés de la desserte en eau traitée sur chaque commune du syndicat sont présentés en annexes.

➤ Récapitulatif des chiffres

	2023
Nombre de compteurs	23 058
Augmentation des compteurs entre 2022 et 2023	+2,40%
Volumes mis en distribution (m ³)	2 796 630
Volumes consommés (m ³) par les abonnés du SERTAD	2 413 200
Vol. moyen/ compteur (m ³)	103
Ventes en gros (m ³)	361 794
Rendement global du réseau	92.15%

➤ Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans les réseaux de distribution qui est consommée ou vendue aux abonnés

Le rendement du réseau est de 92.15 %.

➤ L'indice linéaire de perte en réseau

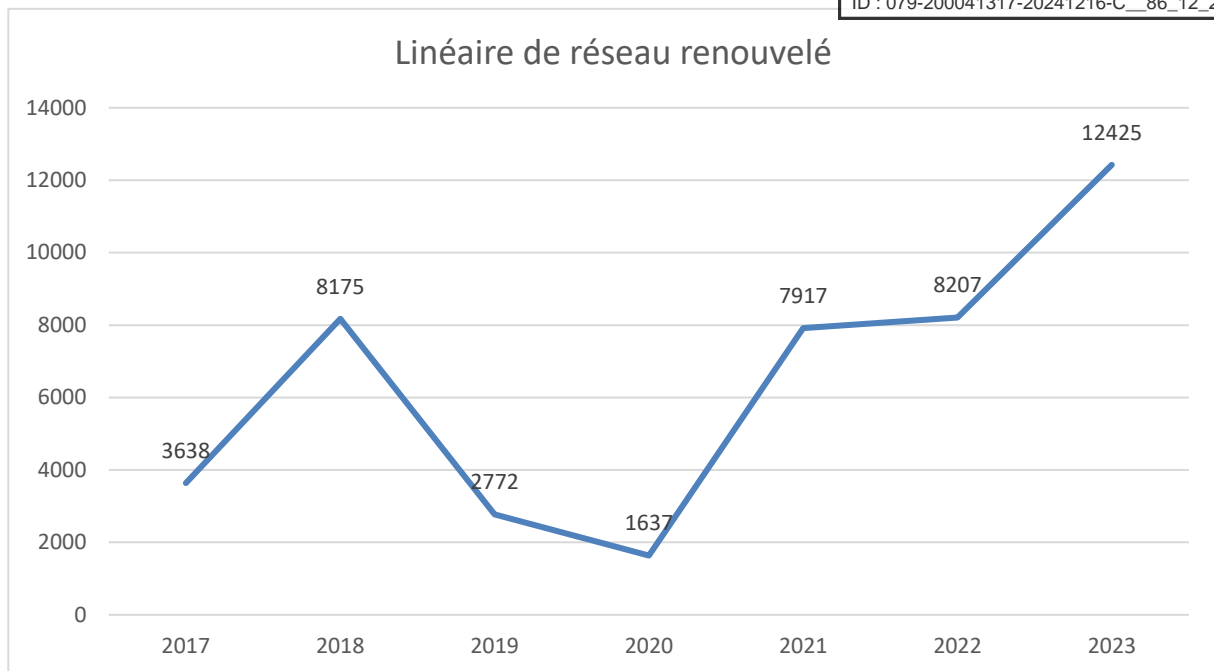
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

Pour l'année 2023, l'indice linéaire de perte en réseau est de 0.63 m³/jour/km.

➤ Renouvellement des réseaux d'eau potable

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseau remplacé à l'identique ou renforcé ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

En 2023, il y a eu 12 425 ml de réseau renouvelé sur un total de 946 kms, soit 1,31%. La moyenne depuis 2017 est de 0,71 %.



3) Branchements en plomb

Depuis 2013, le SERTAD ne possède plus de branchement plomb sur son réseau de distribution d'eau potable.

4) Services à l'usagers

D151.0 - Le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 48h ouvrés pour une parcelle en lotissement et de 15 jours ouvrés sur une parcelle individuelle après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

D152.1 – 100% de respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés.

VP.020 Au cours de l'année 2023, il y a eu 50 Interruptions de service non programmées

P155.1 - Il y a eu 17 réclamations écrites de la part de nos abonnés reçues en 2023, soit un taux de réclamation de 0.04 %.

5) Indice de connaissance et de gestion patrimonial du réseau

Partie A : plan des réseaux	Points	Année
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10	2023
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5	2023
Partie B : inventaire des réseaux		
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions)	10	2023
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	4	2023
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Oui	2023
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	13	2023
Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Points non pris en compte dans le calcul de l'indice car le seuil de 40 points en partie A et B n'est pas atteint)		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10	2023
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10	2023
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10	2023
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	8	2023
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10	2023
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10	2023
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10	2023
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5	2023

La notation de connaissance des réseaux est de 113 (sur 120).

G) Éléments financiers

1) Tarifs

➤ Tarifs production

Les **tarifs de production** sont les suivants :

- Pour la Part Fixe : 40.90 € H.T
- Pour l'eau Brute : 0.155 € HT/m³
- Pour l'eau Traitée : 0.430 € HT/m³
-

➤ Tarifs de distribution

Les tarifs appliqués par le Syndicat sont conformes à la loi sur l'eau, c'est-à-dire qu'ils comprennent une **partie abonnement** et un **tarif unitaire appliqué à la quantité d'eau** réellement consommée.

La délibération du 6 septembre 2022, prise par le Conseil Syndical du SERTAD, fixe :

- le prix du mètre cube d'eau consommé : 1.57 HT le m³,
- l'abonnement par compteur et par semestre : 33.06 € HT

En 2023, les tarifs en vigueur étaient les mêmes pour toutes les communes adhérentes.

Toutes Communes	2019 €/ m ³	2020 €/ m ³	2021 €/ m ³	2022 €/ m ³	2023 €/ m ³
Abonnement (HT/an)	60.00	60.00	60.00	61.80	66.12
Prix du m ³ d'eau consommé HT	1.37	1.40	1.43	1.47	1.57

➤ **Tarifs de pollutions**

Deux agences de l'eau se partagent le territoire du Syndicat du SERTAD, l'agence de l'Eau Loire Bretagne et l'agence Adour Garonne, elles établissent les tarifs de pollution suivants :

Agence	Commune	Tarif 2022 (€/m3)	Tarif 2023 (€/m3)
Adour Garonne	BEAUSSAIS-VITRE	0.300	0.300
Adour Garonne	MELLE	0.300	0.300
Adour Garonne	SAINT LEGER	0.300	0.300
Adour Garonne	SAINT MARTIN LES MELLE	0.300	0.300
Adour Garonne	CELLES SUR BELLE	0.300	0.300
Adour Garonne	VITRE	0.300	0.300
Loire Bretagne	AVON	0.310	0.310
Loire Bretagne	BOUGON	0.310	0.310
Loire Bretagne	EXOUDUN	0.310	0.310
Loire Bretagne	SALLES	0.310	0.310
Loire Bretagne	PAMPROUX	0.310	0.310
Loire Bretagne	PRAILLES	0.310	0.310
Loire Bretagne	SOUDAN	0.310	0.310
Loire Bretagne	SAINTE BLANDINE	0.310	0.310
Loire Bretagne	MOUGON-THORIGNE	0.310	0.310
Loire Bretagne	AIGONNAY	0.310	0.310
Loire Bretagne	ROMANS	0.310	0.310
Loire Bretagne	SAINTE BLANDINE	0.310	0.310
Loire Bretagne	CHAURAY	0.310	0.310
Loire Bretagne	FRANCOIS	0.310	0.310
Loire Bretagne	FRESSINES	0.310	0.310
Loire Bretagne	LA CRECHE	0.310	0.310
Loire Bretagne	PRAHECQ	0.310	0.310
Loire Bretagne	ST MARTIN DE BERNEGOUE	0.310	0.310
Loire Bretagne	SAINTE NEOMAYE	0.310	0.310
Loire Bretagne	VOUILLE	0.310	0.310

➤ **Pour 2023 le taux de TVA appliqué est 5.5%.**

➤ **Facture type**

Voici une facture type annuel pour un abonné ayant consommé 120 m³ sur la commune de MELLE (par exemple).

2021

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.43 €	171.60 €
Abonnement annuel		30.00 € x 2	60.00 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			267.60 €
TVA 5.5%			14.72 €
Total T.T.C			282.32 €

2022

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.47 €	176.40 €
Abonnement annuel		30.90 € x 2	61.80 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			274.20 €
TVA 5.5%			15.08 €
Total T.T.C			289.28 €

Soit une augmentation de 2,47 %.

2023

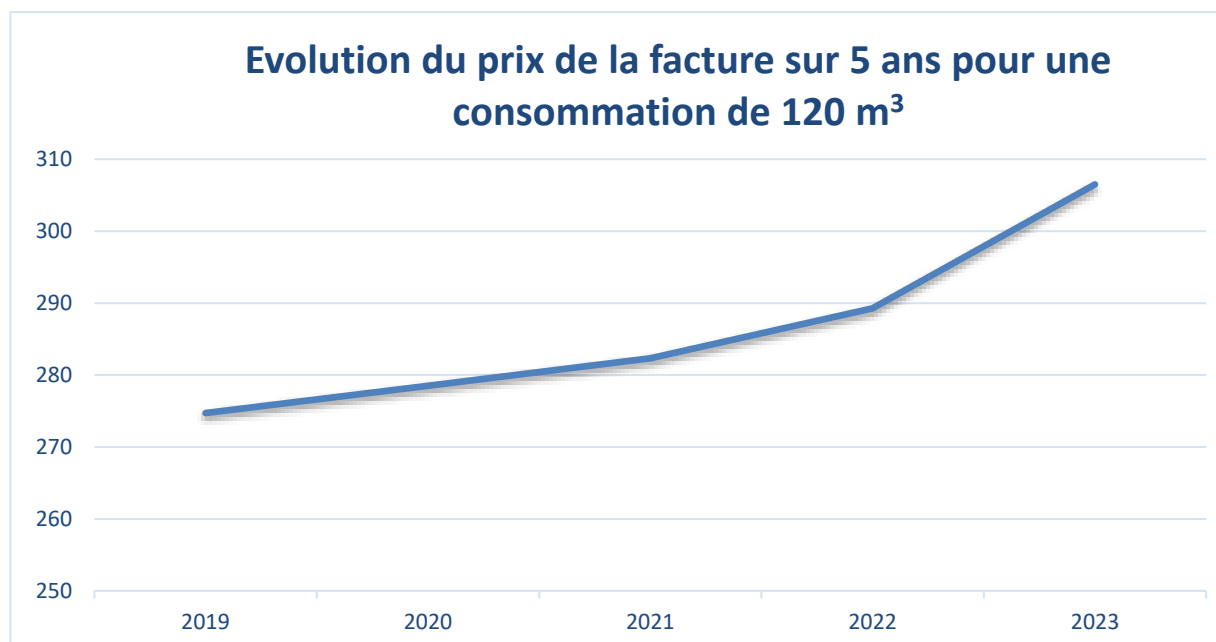
Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.57 €	188.40 €
Abonnement annuel		33.06 € x 2	66.12 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			290.52 €
TVA 5.5%			15.98 €
Total T.T.C			306.50 €

Soit une augmentation de 5,95 %.

2024

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.65 €	198.00 €
Abonnement annuel		34.71 € x 2	69.42 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			303.42 €
TVA 5.5%			16.69 €
Total T.T.C			320.11 €

Soit une augmentation de 4.44 %.



2) Autres indicateurs financiers

2.1. Service Production

➤ Etat de la dette

Le montant de la dette au 1^{er} janvier 2023 se montait à 1 359 089.36 €.

En 2023, le remboursement du capital s'élevait à 449 384.17 € et le remboursement des intérêts à 60 901.88 €.

Au 31 décembre 2023, le montant de la dette est de 2 759 705.19 €. L'épargne brute annuelle est de 234 672 €.

➤ Résultats

- Résultat global : + 580 909.64 €
- Amortissements : 584 898.59 €
- Durée d'extinction de la dette : ± 11.76 années

2.2. Service distribution

➤ Les recettes d'exploitation

La vente d'eau aux abonnés représentait une recette de 3 655 315.84 €.

Les produits accessoires du service étaient eux de 238 445.10 €.

Les recettes d'exploitation des produits accessoires du service sont la pose de compteur, les réparations et les branchements.

➤ Etat de la dette

Le montant de la dette au 01/01/2023 est de 4 482 365.78 €.

Le montant des annuités payées au cours de l'exercice 2023 est de 473 459.48 €.

En 2023, le remboursement du capital s'élevait à 365 959.68 € et le remboursement des intérêts à 107 499.80 €.

Au 31 décembre 2023, le montant de la dette est de 5 116 406.10 €, l'épargne brute annuelle est de 431 272 €.

➤ Résultats

- Résultat global : + 601 963.35 €
- Amortissements : 809 922.83 €
- Durée d'extinction de la dette : ± 11.86 années

➤ Abandon de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fond de Solidarité Logement par exemple) pour aider les personnes en difficultés,

0 € ont été versés au Fond de Solidarité Logement.

51 888.56 € ont été comptabilisés en non-valeur.

8 276.53 € ont été comptabilisés en créances éteintes.

➤ Montant facturé sur 2022 et solde des impayés au 31/12/2023

Montant TTC restant impayé au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2022 : 67 353.79 €

Chiffre d'affaires TTC facturé au titre de l'année 2022 : 6 189 172 €.

Soit un taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année 2022 de : 1.09 % (taux de recouvrement 98.91 %)

H) Renseignements pratiques sur le Syndicat

1) Informations générales

➤ Le secrétariat du syndicat

1 Chemin du Patrouillet
La Chesnaye
79 260 SAINTE NEOMAYE
☎ : 05.49.25.32.09
Fax : 05.49.05.35.16
Mail : contact@sertad.fr
Site internet : www.sertad.fr

Horaires d'ouverture pour l'ensemble des services :
- du lundi au jeudi : 8h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00
- le vendredi : 8h00 à 12h00 – 13h00 à 16h00

➤ Le service Qualité de l'Eau Brute (Bassin Versant)

Adrienne CAMARERO, Ingénieure, animatrice du Bassin Versant

☎ : 06.71.72.98.83
Fax 05.49.05.35.16
Mail : bassinversant@sertad.fr

➤ Le service Production d'eau potable

La Corbelière
79 260 SAINTE NEOMAYE
☎ : 05.49.05.43.97
Mail : production@sertad.fr

➤ Les services Distribution et Maintenance

1 Chemin du Patrouillet La Chesnaye
79 260 SAINTE NEOMAYE
Rabalot
79 A500 SAINT MARTIN LES MELLE
☎ : 05.49.25.32.09

distrilachsnaye@sertad.fr (Service Distribution)
distrirabalot@sertad.fr (Service Distribution)
maintenance@sertad.fr (Service Maintenance)

Service Distribution La Chesnaye (astreinte en dehors des heures d'ouverture)

☎ 06.24.65.25.28

Service Distribution Rabalot (astreinte en dehors des heures d'ouverture)

☎ 06.87.76.07.96

Service Maintenance (astreinte en dehors des heures d'ouverture)

☎ 06.77.08.05.22

➤ **Partenaire financier**

Le comptable du Syndicat du SERTAD est le SGC de MELLE, 2 Place de Strasbourg, 79500 Melle, la responsable est Nathalie AMORY.

➤ **Partenaire technique**

ID79

Département des Deux-Sèvres – Mail Lucie Aubrac – 79 028 NIORT

Centre de Gestion 79

9 rue Chaigneau – 79 400 SAINT MAIXENT L'ECOLE

2) Informations pour les abonnés

➤ **La qualité de l'eau**

Les résultats d'analyses effectuées par l'Agence Régionale de la Santé sont transmis régulièrement à chaque commune ainsi que celles effectuées par le SERTAD dans le cadre du suivi sanitaire.

➤ **Relève des compteurs des abonnés**

Le relevé des compteurs est effectué deux fois par an par les agents du Syndicat. Chaque collectivité est avertie du passage des releveurs.

➤ **Les restrictions ou interruptions de la distribution**

Plusieurs arrêtés préfectoraux ont été pris concernant la limitation des usages de l'eau de janvier 2021 à janvier 2024.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 079-200041317-20241216-C__86_12_2024-DE

I) ANNEXES

Liste des paramètres recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire sur les Eaux de distribution

Paramètres de terrains

- Température
- Chlore libre
- Chlore Total

Paramètres microbiologiques

- Bactéries aérobies revivifiables à 22 et 36°C
- Escherichia coli
- Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
- Coliformes totaux
- Entérocoques
- Salmonelle

Caractéristiques organoleptiques

- Aspect
- Saveur
- Couleur
- Turbidité
- Odeur

Equilibre Calcocarbonique

- pH
- Equilibre Calcocarbonique
- Titre alcalimétrique
- Titre hydrotimétrique
- Carbonates
- Hydrogénocarbonates
- CO2 libre
- Titre alcalimétrique complet

Minéralisation

- Calcium
- Magnésium
- Sulfates
- Chlorures
- Potassium
- Conductivité
- Sodium

Paramètres azotés et phosphorés

- Ammonium
- Nitrates
- Nitrites

Oxygène et matières organiques

- Carbone organique total

Fer et Manganèse

- Fer
- Manganèse

Oligo-éléments et micropolluants minéraux

- Aluminium
- Baryum
- Chrome total
- Fluorures
- Sélénium
- Antimoine
- Bore
- Cuivre
- Mercure
- Plomb
- Arsenic
- Cadmium
- Cyanures totaux
- Nickel

Composés organohalogénés volatils

- Chlorure de vinyl monomère
- Tétrachloroéthylène
- trichloroéthylène
- Dichloroéthane-1,2
- Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène
- Hexachlobutadiène

Chlorobenzènes

- Pentachlorobenzène

Composés organiques volatils et semi-volatils

- Benzène

Divers micropolluants organiques

- Acrylamide
- Epichlorohydrine

Hydrocarbures polycycliques aromatiques

- Benzo(a)pyrène
- Benzo(b)fluoranthène
- Benzo(g,h,i) pérylène
- Benzo(k)fluoranthène
- Indénol(1,2,3-cd)pyrène

Sous-produits de désinfection

- Bromates
- Bromoforme
- Chlorodibromométhane
- Chloroforme
- Dichloromonobromométhane
- Trihalométhanes

Paramètres liés à la radioactivité

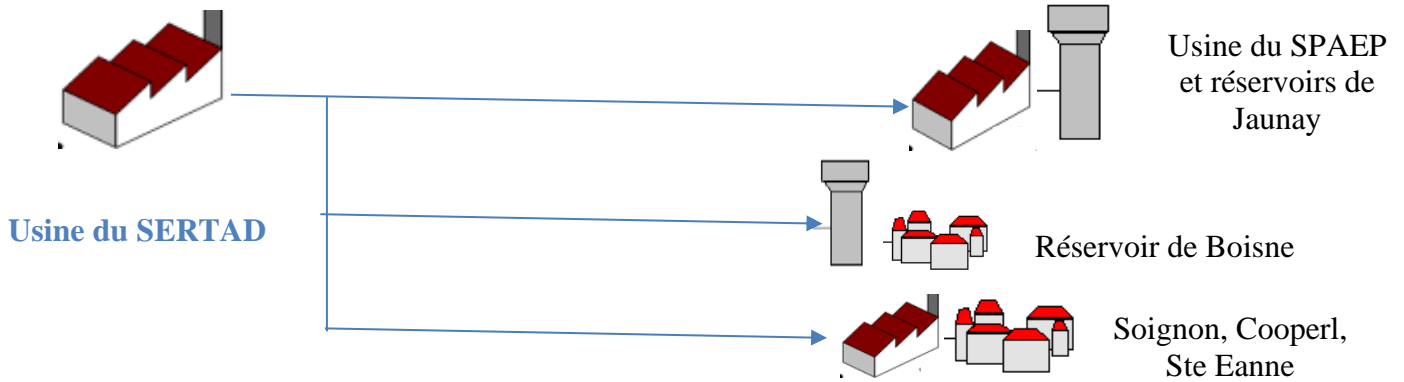
- Activité alpha globale
- Activité bêta globale
- Activité Tritium

Pesticides et produits apparentés

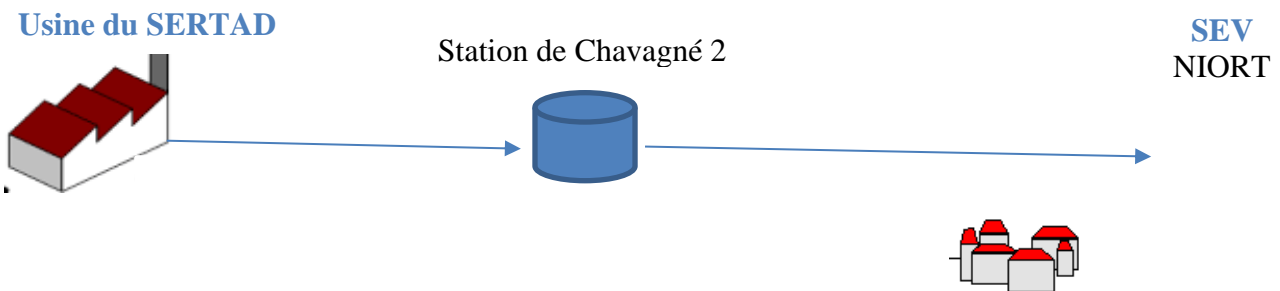
- Pesticides amides, acétamides
- Pesticides carbamates
- Pesticides nitrophénols et alcools
- Pesticides organophosphorés
- Pesticides Strobilurines
- Pesticides triazines
- Pesticides tricétones
- Métabolites pertinents
- Métabolites dont la pertinence n'a pas été caractérisée
- Pesticides aryloxyacides
- Pesticides divers
- Pesticides organochlorés
- Pesticides pyréthriinoïdes
- Pesticides sulfonylurées
- Pesticides triazoles
- Pesticides urées substituées
- Métabolites non pertinents

Schémas simplifiés des ventes en gros aux collectivités

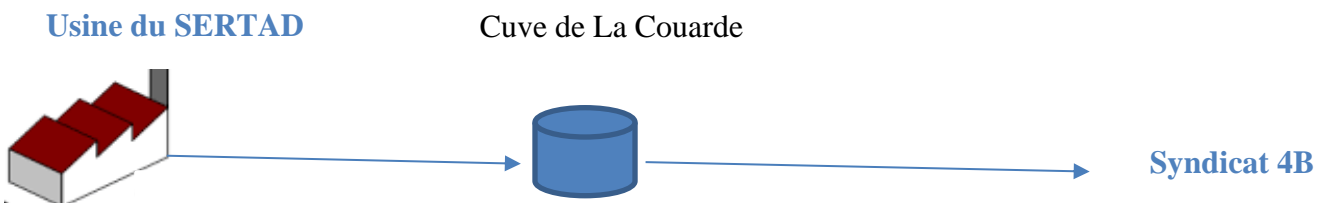
➤ Vente vers S.P.A.E.P.



➤ Vente vers S.E.V. (secours)



➤ Vente vers le Syndicat 4B

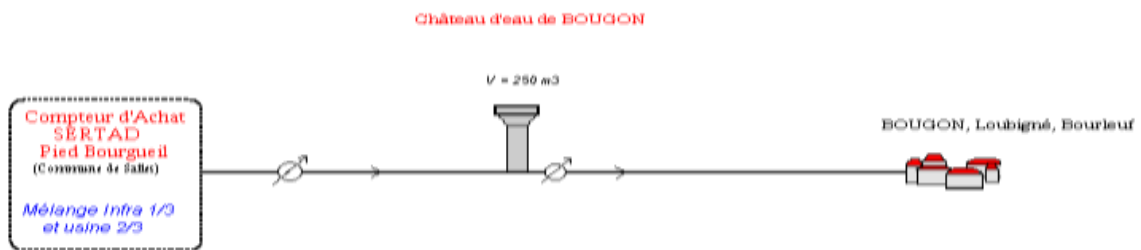


Schémas simplifiés de la distribution par commune

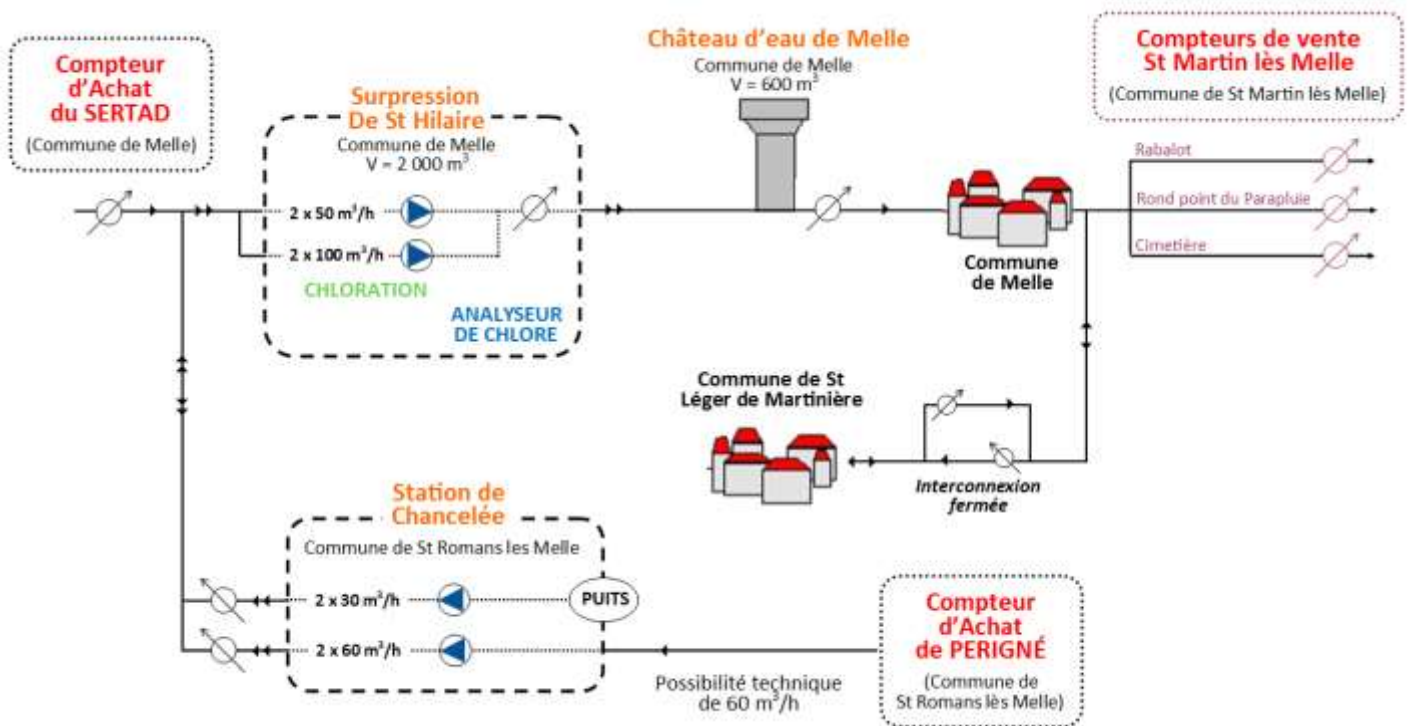
➤ Commune de Beaussais (Commune de Beaussais-Vitré)



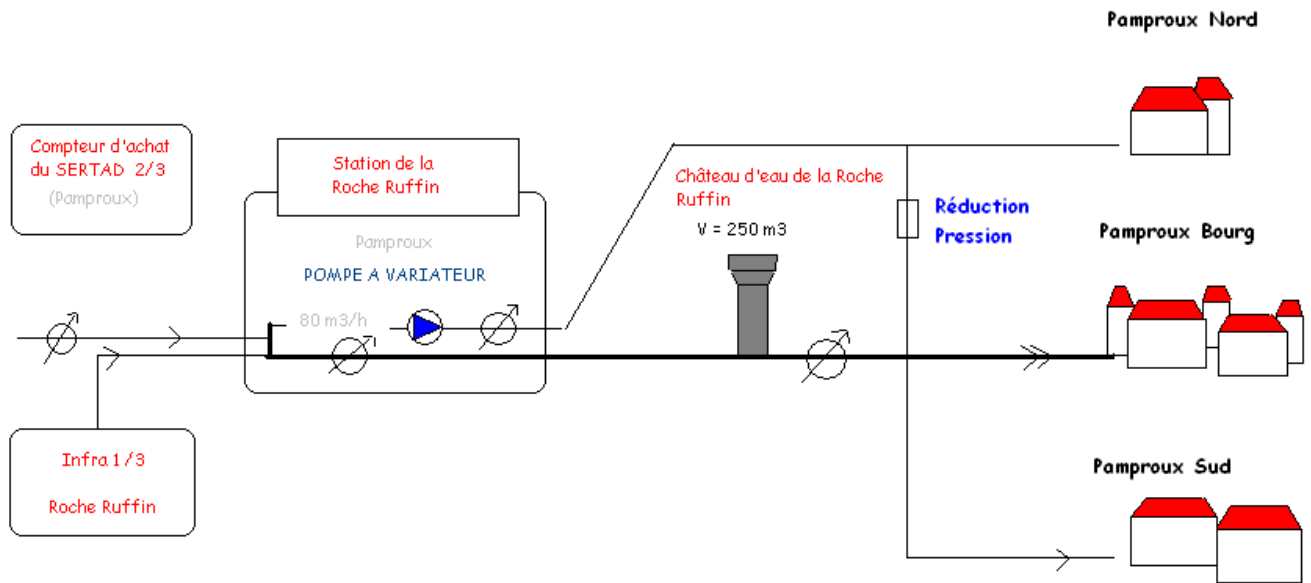
➤ Commune de Bougon



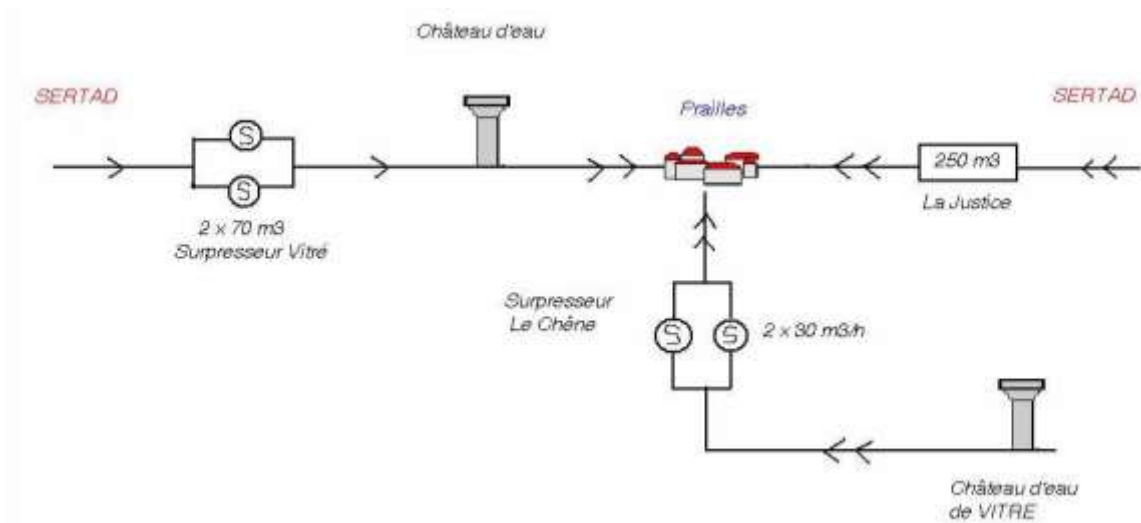
➤ Commune de Melle



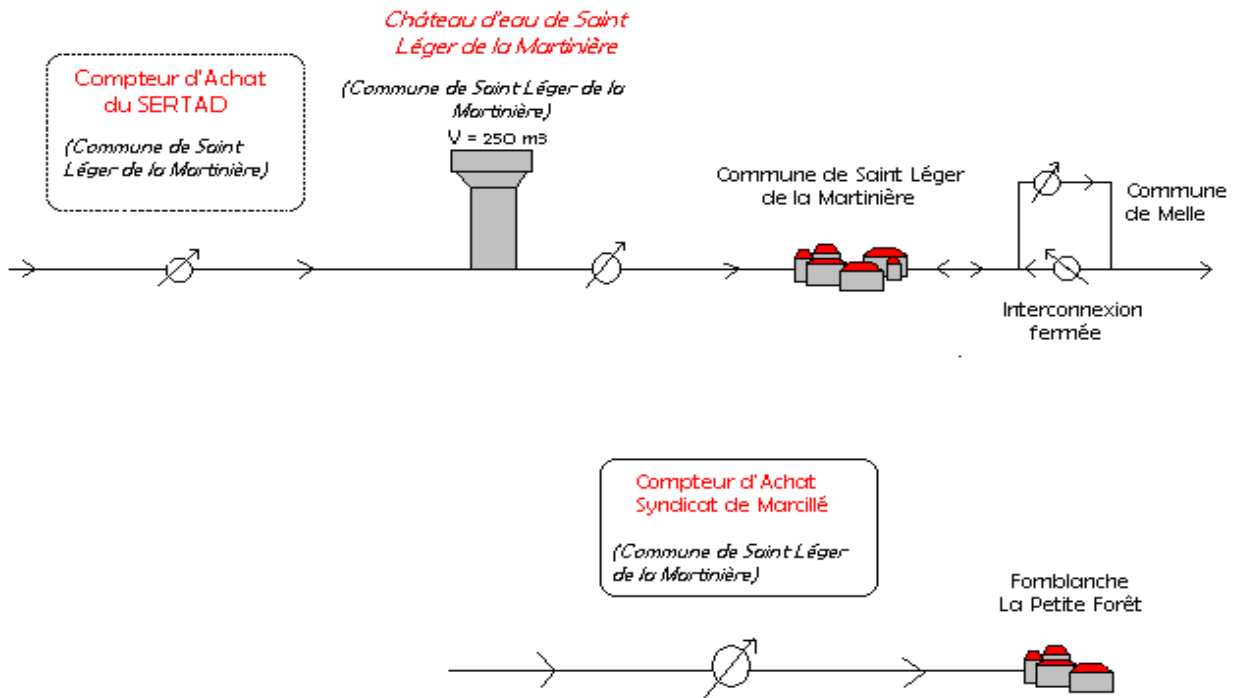
➤ **Commune de Pamproux**



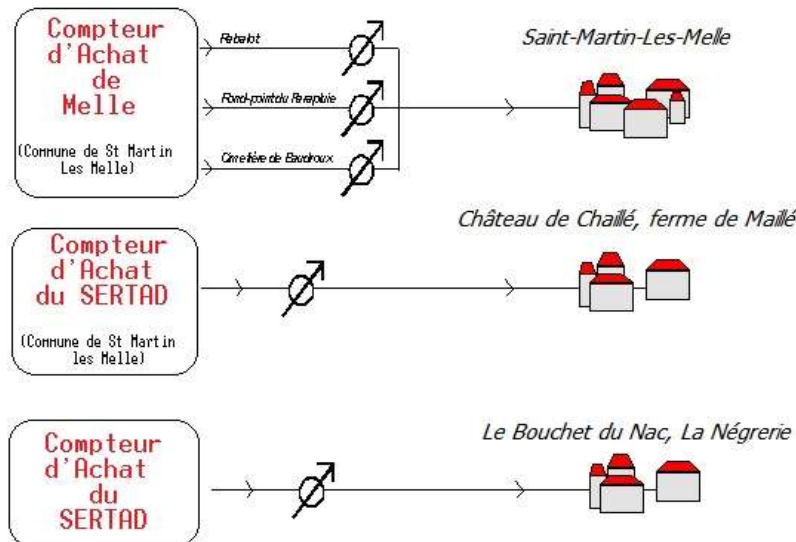
➤ **Commune de Prailles (commune de Prailles-La Courarde)**



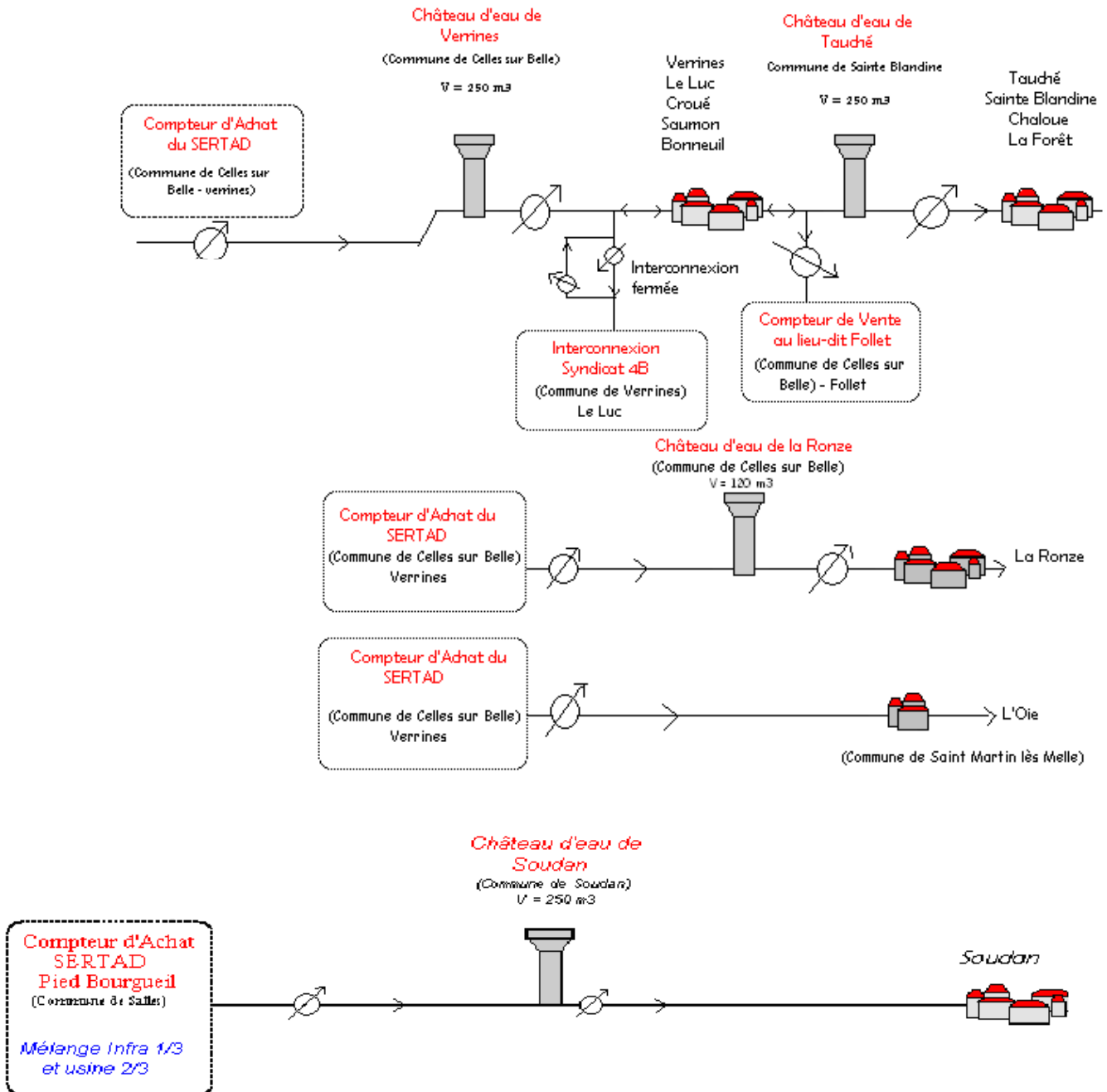
➤ **Commune de Saint Léger de la Martinière (commune de Melle)**



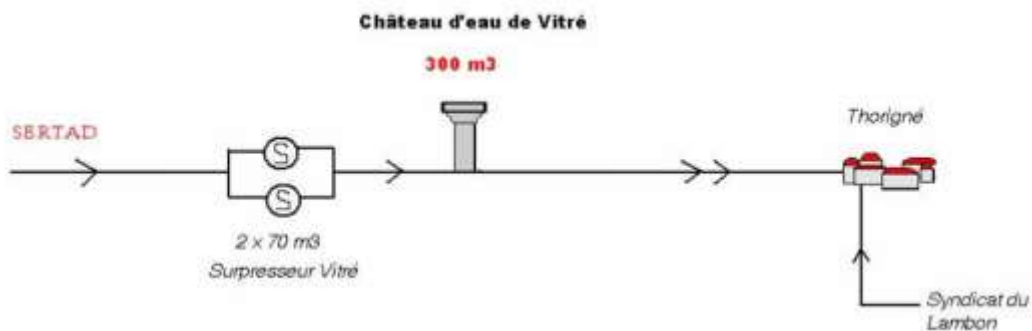
➤ **Commune de Saint Martin les Melle (Commune de Melle)**



➤ **Commune de Sainte Blandine (Commune d'Aigondigné)**



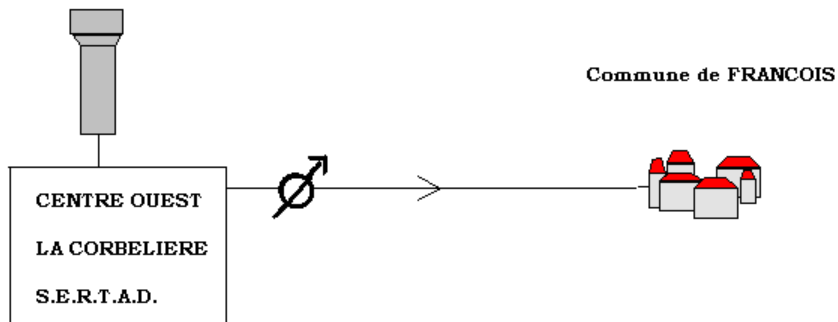
➤ **Commune de Thorigné (Commune d'Aigondigné)**



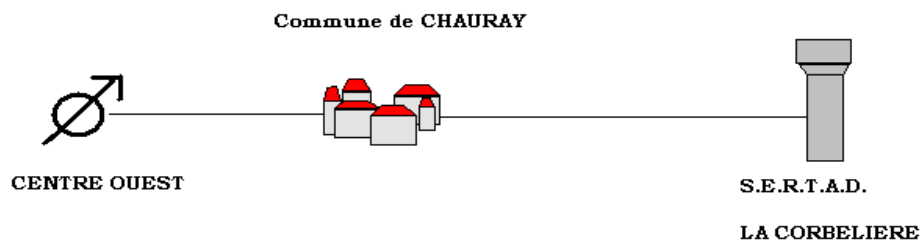
➤ **Commune de Vitré (Commune de Beaussais-Vitré)**



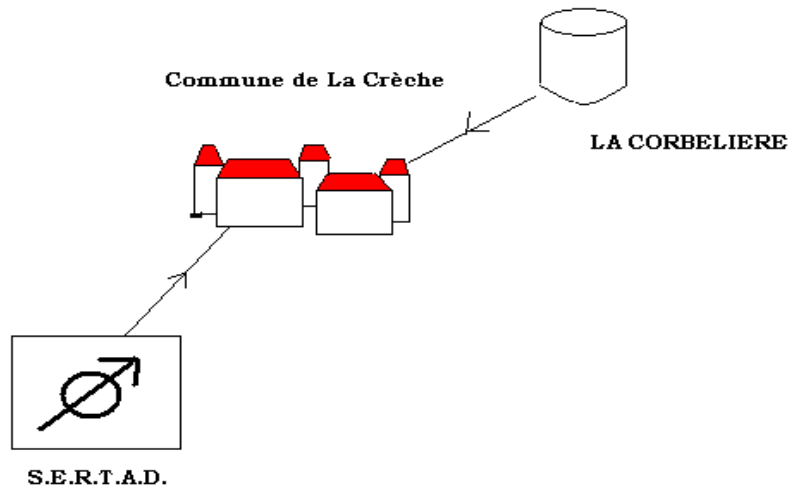
➤ **Commune de François**



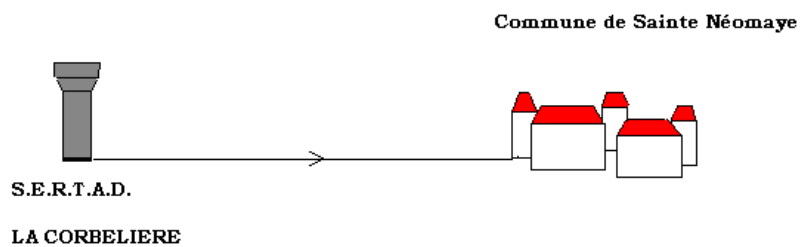
➤ **Commune de Chauray**



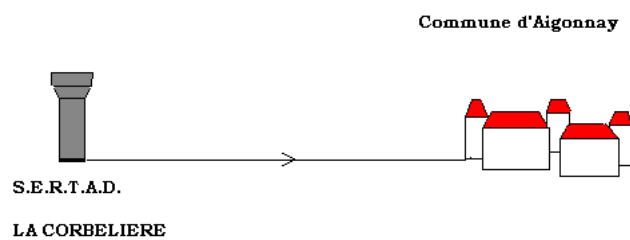
➤ **Commune de la Crèche**



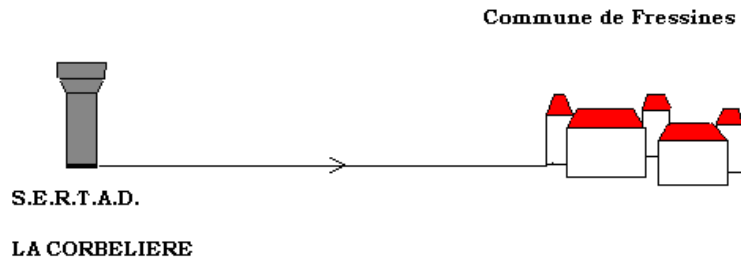
➤ **Commune de Sainte Néomaye**



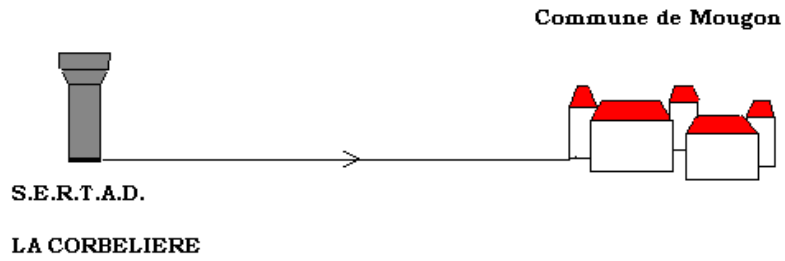
Commune d'Aigonnay (Commune d'Aigondigné)



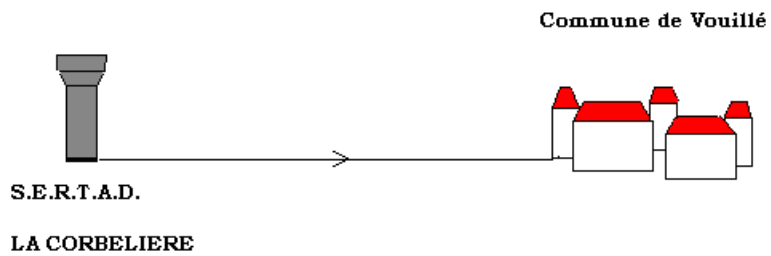
➤ **Commune de Fressines**



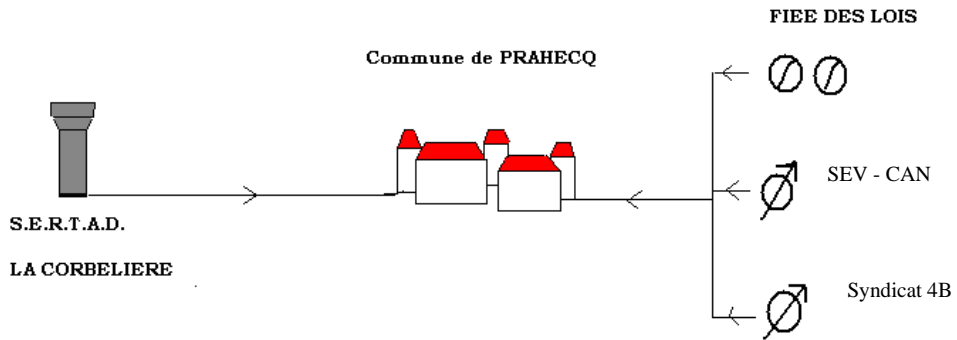
➤ **Commune de Mougou (Commune d'Aigondigné)**



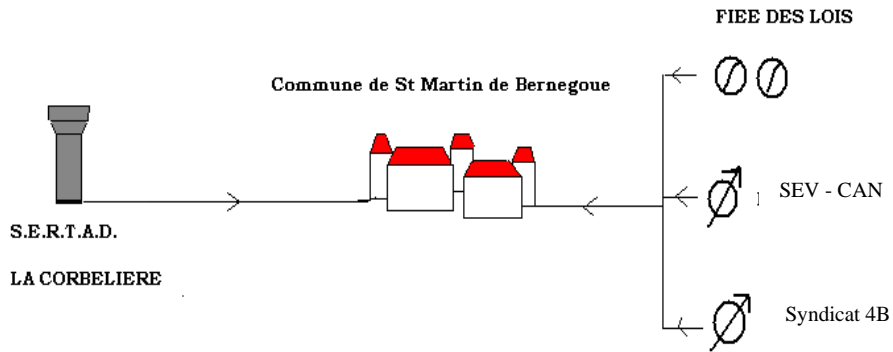
➤ **Commune de Vouillé**



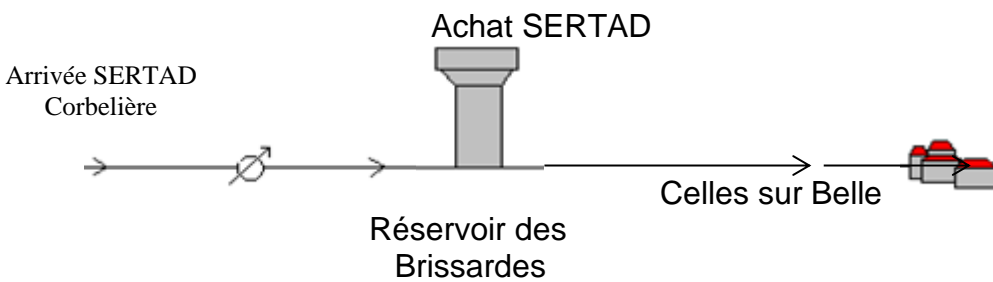
➤ **Commune de Prahecq**



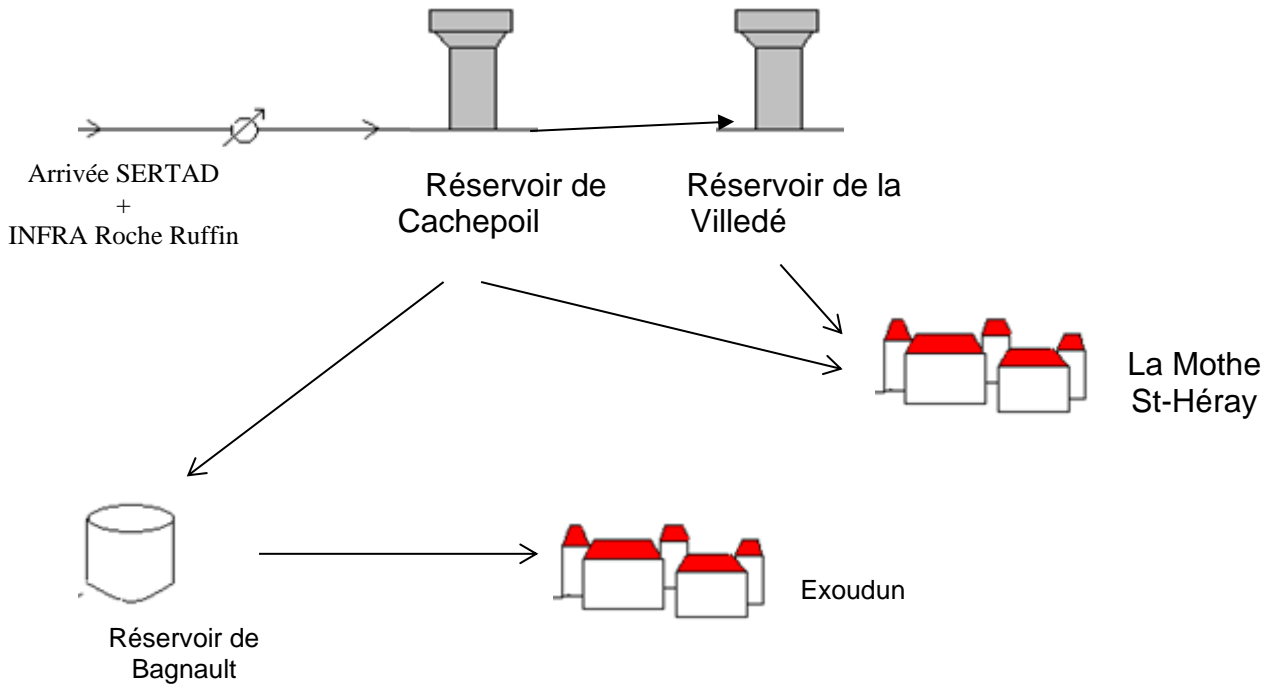
➤ **Commune de Saint Martin de Bernegoue**



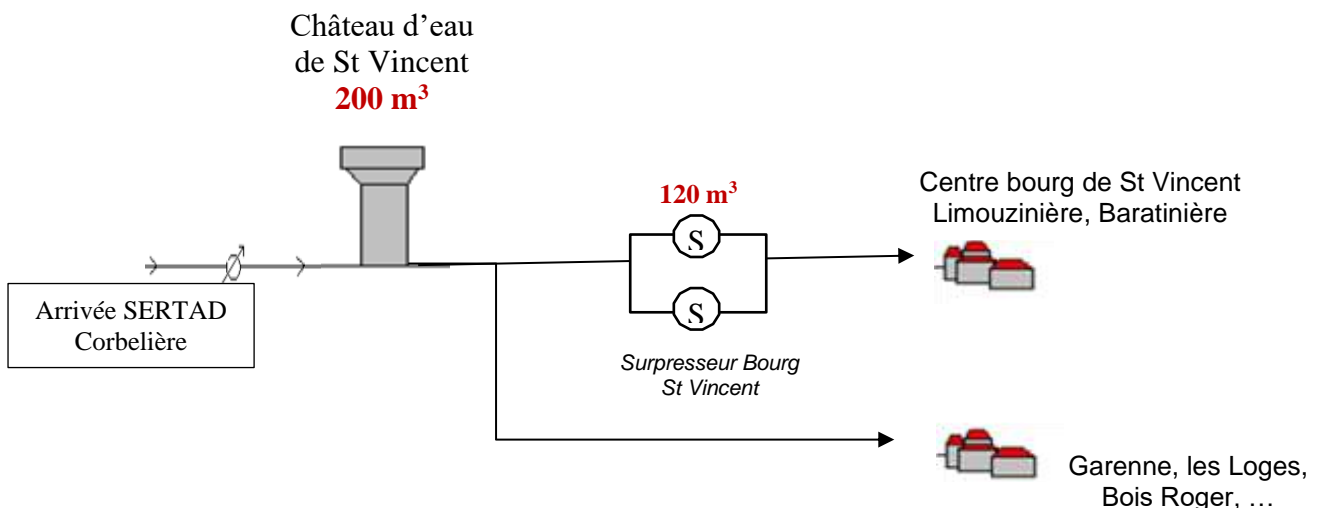
➤ **Commune de Celles sur Belle**



➤ **Communes d'Exoudun et La Mothe Saint-Héray**



➤ **Commune de Saint Vincent la Châtre**





**1 Chemin du Patrouillet
La Chesnaye
79260 SAINTE NEOMAYE**

**Tél : 05.49.25.32.09
Fax : 05.49.05.35.16
Mail : contact@sertad.fr
Site internet : www.sertad.fr**